

# Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2023

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Attestation du trésorier ou du secrétaire-trésorier sur le rapport financier</b>		<b>S3</b>
Onglet 1	Rapport de l'auditeur indépendant	1 à 3
<b>Section I - Renseignements financiers audités</b>		
Onglet 2	États financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public	4 à 8
Onglet 3	Notes complémentaires aux états financiers	9 à 40
Onglet 4	Renseignements complémentaires - Résultats détaillés	41 à 64
<b>Section II - Renseignements financiers non audités</b>		
Onglet 5	Analyse des revenus	66 à 77
Onglet 6	Analyse des charges	78 à 81
Onglet 7	Endettement total net à long terme	5

## ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Frédéric Moisan, trésorier, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.

Signature



Date

16 mai 2024

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la  
**Ville de Lévis,**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Lévis (Ville), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Ville au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observation - Informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S15 et S23, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent de la reddition de comptes financière, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu la reddition de comptes financière avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada, 16 mai 2024

CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A125052

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Budget	Réalizations	
		2023	2023	2022
<b>Revenus</b>				
Taxes	1	297 777 208	292 670 681	274 771 725
Compensations tenant lieu de taxes	2	10 668 606	10 959 694	10 446 653
Quotes-parts	3			
Transferts	4	35 418 924	86 234 757	46 963 984
Services rendus	5	22 365 115	17 599 666	21 169 270
Imposition de droits	6	14 539 975	15 425 280	23 599 129
Amendes et pénalités	7	4 105 200	3 800 737	4 026 783
Revenus de placements de portefeuille	8	375 000	3 511 393	2 063 719
Autres revenus d'intérêts	9	1 115 000	1 990 116	1 820 542
Autres revenus	10	1 165 961	25 278 032	30 551 188
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	387 530 989	457 470 356	415 412 993
<b>Charges</b>				
Administration générale	14	73 029 642	54 298 595	50 014 383
Sécurité publique	15	66 260 092	67 784 436	64 737 411
Transport	16	82 236 964	82 466 631	80 965 003
Hygiène du milieu	17	80 177 252	81 876 473	71 690 511
Santé et bien-être	18	1 307 800	5 199 519	2 903 325
Aménagement, urbanisme et développement	19	14 102 458	18 994 543	23 100 948
Loisirs et culture	20	48 578 054	53 446 933	50 133 160
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	13 562 796	13 046 282	10 655 300
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	379 255 058	377 113 412	354 200 041
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	25	8 275 931	80 356 944	61 212 952
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		912 506 128	851 293 176
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27			
Solde redressé	28		912 506 128	851 293 176
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	29		992 863 072	912 506 128

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	49 334 239	65 753 519
Débiteurs (note 5)	2	203 846 253	151 601 776
Prêts (note 6)	3	3 629 534	5 182 057
Placements de portefeuille (note 7)	4	6 842 122	5 690 888
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6	17 699 300	13 037 600
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	281 351 448	241 265 840
<b>PASSIFS</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10	50 810 055	1 959 214
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	101 776 045	82 314 779
Revenus reportés (note 11)	12	17 098 289	24 942 487
Dette à long terme (note 12)	13	602 472 595	560 158 903
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	572 900	778 600
Autres passifs (note 14)	15	16 035 032	5 961 950
	16	788 764 916	676 115 933
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(507 413 468)	(434 850 093)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	1 474 358 804	1 323 537 133
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	19 260 891	18 091 865
Stocks de fournitures	20	3 996 701	3 578 503
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	2 686 984	2 148 720
	23	1 500 303 380	1 347 356 221
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	24	992 889 912	912 506 128
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	992 863 072	912 506 128
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26	26 840	
	27	992 889 912	912 506 128

Obligations contractuelles (note 19)  
Droits contractuels (note 20)  
Passifs éventuels (note 21)  
Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>Budget</b>	<b>Réalisations</b>	
		<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	8 275 931	80 356 944	61 212 952
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	20 645 000)	210 478 574)	129 224 488)
Produit de cession	3	16 000	498 971	735 230
Amortissement	4	5 308 000	58 642 655	56 444 231
(Gain) perte sur cession	5	(16 000)	(439 102)	(272 161)
Réduction de valeur / Reclassement	6		972 683	
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8	(15 337 000)	(150 803 367)	(72 317 188)
Variation des propriétés destinées à la revente	9		(1 169 026)	(851 973)
Variation des stocks de fournitures	10		(427 903)	(697 675)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		(538 264)	(127 895)
	13		(2 135 193)	(1 677 543)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14		26 840	
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15		(8 599)	
<b>Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)</b>	16	(7 061 069)	(72 563 375)	(12 781 779)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(434 850 093)	(422 068 314)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(434 850 093)	(422 068 314)
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	21		(507 413 468)	(434 850 093)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	1	
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Dérivés	2	
Placements de portefeuille	3	26 840
Autres		
▪	4.1	
Montants reclassés dans l'état des résultats		
▪	5.1	
<b>Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice</b>	<b>6</b>	<b>26 840</b>
Autres éléments du résultat étendu présentés par les entreprises municipales	7	
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice</b>	<b>8</b>	<b>26 840</b>

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	80 356 944	61 212 952
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	58 642 655	56 444 231
Autres			
▪ Gain/perte	3.1	(379 988)	(184 545)
▪ Prov.prêt mauv.créance CLD	3.2	82 201	3 166 561
	4	138 701 812	120 639 199
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(52 244 477)	(10 331 860)
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	6 880 052	8 642 944
Revenus reportés	8	(7 844 198)	2 897 451
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(4 867 400)	(4 270 700)
Propriétés destinées à la revente	10	(1 169 026)	(851 973)
Stocks de fournitures	11	(418 198)	(697 675)
Autres actifs non financiers	12	(538 264)	(127 895)
	13	78 500 301	115 899 491
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	(186 839 922)	(129 492 952)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	480 670	735 230
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	( )	( )
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17	( )	( )
	18	(186 359 252)	(128 757 722)
<b>Activités de placement</b>			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	(463 000)	3 732 000
Remboursement ou cession	20	1 948 486	2 628 648
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	(1 210 348)	4 509 416
Cession	22		4 328 090
	23	275 138	(1 284 678)
<b>Activités de financement (note 4)</b>			
Émission de dettes à long terme	24	107 310 075	64 240 767
Remboursement de la dette à long terme	25	(64 305 401)	60 838 655
Variation nette des emprunts temporaires	26	48 850 841	947 867
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	(690 982)	143 042
Autres			
▪	28.1		
	29	91 164 533	4 493 021
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	30	(16 419 280)	(9 649 888)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice			
Solde déjà établi	31	65 753 519	75 403 407
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	32		
Solde redressé	33	65 753 519	75 403 407
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)</b>	34	49 334 239	65 753 519

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

### 1. Statut de l'organisme municipal

La Ville a été constituée le 1er janvier 2002 en vertu de la Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais.

La Ville est un organisme municipal régi par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q, C-19).

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au « Manuel de la présentation de l'information financière municipale » publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Celles-ci comprennent l'excédent (le déficit) consolidé de l'exercice à des fins fiscales par organisme présenté aux pages S13, S14 et S15, et la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé consolidé à des fins fiscales présentée aux pages S23.

Dans les informations sectorielles et les notes et renseignements complémentaires, l'expression « administration municipale » réfère à la Ville excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

#### A) Périmètre comptable et partenariats

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Ville et des organismes qui sont sous son contrôle, ce qui équivaut à la part sous son contrôle dans le cas des partenariats.

Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les méthodes comptables de la Ville et combinés ligne par ligne, et les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

##### a) Périmètre comptable

Le périmètre comptable de la Ville comprend la Société de transport de Lévis.

Les comptes de la Ville et de l'organisme compris dans le périmètre comptable sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers.

##### b) Partenariats

La Ville participe à un partenariat dans la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière (Régie).

Les comptes de la Ville et de l'organisme compris dans le périmètre comptable dans le cas d'un partenariat sont consolidés proportionnellement à la quote-part revenant à la Ville dans les états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

Le taux de participation de la Ville dans les opérations de la Régie pour l'exercice 2023 est de 92,8975 %, faisant varier le taux de participation cumulatif dans la situation financière de 93,9051 % en début d'exercice à 93,8476 % à la fin de l'exercice.

#### B) Comptabilité d'exercice

La comptabilisation des transactions est effectuée selon la comptabilité d'exercice.

#### Estimations comptables

La préparation des états financiers consolidés de la Ville, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les principales estimations comprennent la provision pour créances douteuses, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée d'utilité des immobilisations corporelles, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, le passif aux titres des sites contaminés, les contestations d'évaluation et des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

#### Incertitude relative à la mesure

Une incertitude importante relative à la mesure existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'un écart important survienne au cours de la période qui n'excède pas un an à compter du 31 décembre 2023. La Ville a déterminé qu'il existe une incertitude importante relative à la mesure en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées (S24) et aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 14).

#### C) Actifs financiers

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Ville sont composés des soldes bancaires, incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et des placements temporaires ayant une échéance de trois mois ou moins.

#### D) Passifs

##### Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode du taux effectif sur la durée de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état consolidé de la situation financière.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

### Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière et à des contestations de codification prévues en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est comptabilisée par la Ville en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. La Ville comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celle-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

### Assainissement des sites contaminés

La Ville comptabilise un passif au titre des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle en accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

### Revenus reportés

Les montants perçus à l'égard du Fonds de parcs et terrains de jeux et du Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés à l'état des résultats consolidé lors de leur utilisation aux fins prévues par le fonds.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**E) Actifs non financiers**

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers qui sont capitalisés jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction ou d'amélioration. Les immobilisations corporelles en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apport ou acquises pour une valeur symbolique sont comptabilisées selon une estimation de la valeur de l'immobilisation corporelle acquise, avec contrepartie aux revenus de l'exercice.

Les immobilisations corporelles sont amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	de 5 à 40 ans
Bâtiments	de 10 à 40 ans
Améliorations locatives	15 ans
Véhicules	de 3 à 16 ans
Ameublement et équipement de bureau	de 5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 et 10 ans
Autres	5 et 10 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit afin de refléter la baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est comptabilisée.

**Propriétés destinées à la revente**

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la formule du coût distinct.

Les propriétés destinées à la revente au cours de l'exercice subséquent sont présentées dans les actifs financiers.

**Stocks**

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours des prochains exercices financiers. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Ces stocks sont comptabilisés au coût établi selon la formule du coût moyen.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

## Éléments incorporels

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers consolidés.

### F) Revenus

Les revenus de taxes sont constatés lors du dépôt des rôles de perception initial et spéciaux à la date de l'avis public annonçant le dépôt de ces rôles.

Les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement.

Les taxes afférentes aux modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats d'évaluateur.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers consolidés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif dans un poste de revenus reportés qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

Les revenus de services rendus sont constatés lorsque le service est rendu et qu'il donne lieu à une créance.

Les revenus d'imposition de droits sur les carrières et les sablières sont comptabilisés en fonction des quantités traitées par les exploitants des carrières et des sablières.

Les droits de mutation immobilière sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits.

Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

Le revenu de cession d'actifs immobilisés est comptabilisé comme revenu à la date de l'acte de transfert.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

Les dons sont constatés à leur juste valeur dans l'exercice où ils sont attribués par un acte juridique à la date officielle inscrite au document légal.

Les autres revenus sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients ou lorsque les services sont rendus.



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**G) Avantages sociaux futurs**

**Régimes de retraite à cotisations et prestations déterminées interemployeurs**

Le régime de retraite des élus municipaux auquel participent l'administration municipale, la Société de transport de Lévis et la Régie est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

Les Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) offerts par l'administration municipale et la Régie sont comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations déterminées.

Les régimes de retraite à prestations déterminées interemployeurs, auxquels participe la Société de transport de Lévis, sont comptabilisés comme des régimes de retraite à cotisations déterminées.

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

**Avantages sociaux futurs à prestations déterminées**

Les avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont constitués des régimes de retraite.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale, de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Dans l'application de cette méthode, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (Loi).

Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état consolidé de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu. Dans l'établissement de cette provision, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi précitée.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante :

- À partir des hypothèses les plus probables de la Ville en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi précitée. Les effets de cette Loi sont décrits, s'il y a lieu, dans la note complémentaire ou les renseignements complémentaires sur les avantages sociaux futurs des états financiers consolidés.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués en date du 31 décembre 2023 pour l'administration municipale et la Société de transport de Lévis selon la méthode de la valeur liée au marché lissée sur une période de cinq ans.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés peut faire l'objet en contrepartie d'un montant aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir.

**H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges, à l'exception de l'amortissement, comptabilisées dans l'exercice ou antérieurement qui font l'objet de taxation différée. S'il y a lieu, ce montant est présenté au net du montant des charges dont la comptabilisation est reportée en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles l'organisme municipal a choisi de devancer l'imposition de la taxation ou d'une quote-part dans les exercices futurs.

Elles sont créées aux fins suivantes à la suite d'un choix exercé par la Ville et amorties selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Mesures transitoires relatives au passage à la comptabilité d'exercice au 1er janvier 2000 :

- Salaires et avantages sociaux : sur une période maximale de 20 ans;
- Intérêts sur la dette à long terme (net des montants débiteurs affectés au remboursement de cette dette) : sur la durée restante des dettes correspondantes.

Avantages sociaux futurs :

- Passif constaté initialement au 1er janvier 2007 : dans le cas des régimes capitalisés, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants, soit 17 ans;

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

- Coûts reliés aux services passés découlant de modifications de régimes de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés;
- À titre de mesure d'allègement pour les excédents de la charge sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : devra avoir été complètement renversé au terme de la DMERCA.

Frais d'assainissement des sites contaminés :

- Pour le passif constaté au 1er janvier 2015 : sur la durée s'échelonnant jusqu'au moment prévu de la réalisation des travaux d'assainissement, incluant la période de décontamination, de chacun des sites contaminés.

Financement à long terme des activités de fonctionnement :

- Pour la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital de cette dette.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles :

- Mesure d'allègement pour l'application initiale du chapitre 3280 : linéaire sur la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles ou jusqu'au début des travaux de mise hors service, sur une période s'échelonnant sur 120 ans.

#### I) Instruments financiers

##### Évaluation des instruments financiers

La Ville évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'elle évalue au coût.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des fonds communs cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé des gains et pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est reclassé dans les résultats.

##### Prêts

Les prêts, y compris les intérêts courus et à recevoir, sont comptabilisés au coût après amortissement. Des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux emprunteurs. Ultérieurement, lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte, une provision pour moins-value est établie. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés aux résultats à la provision pour moins-values.

La Ville évalue annuellement l'existence d'une indication objective de dépréciation ou de changement dans l'évaluation de ses prêts. Pour fins d'évaluation de la provision, les prêts sont évalués en fonction de taux de probabilité de défaut par type de prêt, en tenant compte des sûretés.

Un prêt est radié lorsque l'emprunteur est en liquidation ou a cessé tout remboursement. Les recouvrements subséquents sont inscrits aux revenus de l'exercice où ils seront recouverts.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

### Placements de portefeuille

Lorsqu'un placement de portefeuille évalué au coût ou au coût après amortissement subit une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. La réduction de la valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne fait pas l'objet d'une reprise.

Pour déterminer s'il existe une moins-value durable, la Ville tient notamment compte des facteurs suivants :

- la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût
- les jugements d'experts et d'approches fondées sur des modèles tenant compte des conditions économiques actuelles,
- la situation financière et les perspectives de rentabilité propres aux entités émettrices.

Lorsque la valeur comptable d'un placement de portefeuille constitué de fonds communs cotés sur un marché actif a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées comptabilisé à l'état des gains et pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats.

### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

#### Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

#### Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

#### Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

### Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

### **Coûts de transaction et commissions**

Les coûts de transaction et commissions relatifs aux instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont comptabilisés à titre de charge lorsqu'ils sont engagés.

#### **J) Autres éléments**

### **Autres actifs non financiers**

Les autres actifs non financiers représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice financier pour des services dont la Ville bénéficiera au cours des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Ville bénéficiera des services rendus.

### **Affectations**

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement.

### **3. Modification de méthodes comptables**

#### **Mise en application du chapitre SP 3280 du Manuel de CPA Canada**

À compter du présent exercice, la Ville a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, la Ville comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par la Ville qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, la Ville doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige la Ville à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences ont fait l'objet d'une application prospective.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Ces nouvelles exigences ayant été appliquées de façon prospective, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers de l'exercice antérieur. Ceci a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers consolidés :

Postes des états financiers consolidés	2023
Immobilisations corporelles	10 216 077 \$
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(10 216 077)\$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	10 216 077 \$
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	(10 216 077)\$

**Mise en application des chapitres SP 3450, SP 3041, SP 2601 et SP 1201 du Manuel de CPA Canada**

Au cours de l'exercice, la Ville a adopté les exigences des chapitres SP 3450, Instruments financiers, SP 3041, Placements de portefeuille, SP 2601, Conversion des devises et SP 1201, Présentation des états financiers, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le chapitre SP 3450 comprend des exigences relatives à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers, notamment par la constatation à la juste valeur plutôt qu'au coût de certains instruments. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne l'information à fournir aux états financiers consolidés, notamment sur les risques découlant des instruments financiers.

Les effets sur les états financiers consolidés de la Ville portent principalement sur sa part des placements dans la Régie ainsi que sur les éléments de ses résultats, gains et pertes de réévaluation en découlant.

Ces nouvelles exigences ont été appliquées de façon prospective. Ainsi, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers de l'exercice antérieur. Ceci a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers consolidés :

Postes des états financiers	2023
Excédent accumulé - Gains (pertes) de réévaluation cumulés	(26 840)\$
Placements de portefeuille	26 840 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

		2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	46 778 206	64 104 085
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2	2 556 033	2 805 015
Autres éléments			
▪	3.1		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	49 334 239	66 909 100
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5	( )	( 1 155 581)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice</b>	6	49 334 239	65 753 519
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	40 459 119	41 864 953
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8	3 065 600	

**Note**

Activité n'entraînant pas de mouvement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

- Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les créditeurs et charges à payer en 2023 : 23 638 652 \$ (2022 - 153 481 \$)

**5. Débiteurs**

		2023	2022
Taxes municipales	9	63 922 958	54 387 098
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	93 359 560	69 721 778
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	37 761 732	19 844 115
Organismes municipaux	13	2 508 594	585 756
Autres			
▪ Cour municipale	14.1	2 771 063	2 715 359
▪ Autres débiteurs	14.2	3 522 346	4 347 670
	15	203 846 253	151 601 776
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	48 478 800	47 049 971
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	48 478 800	47 049 971
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	1 218 000	1 242 080
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22	33 858 279	26 352 697
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23	31 208 183	24 149 012
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24	24 549 448	14 949 212
Ministère de la Culture et des Communications	25	2 645 892	2 930 887
Autres ministères/organismes	26	1 097 758	1 339 970
	27	93 359 560	69 721 778

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Note**

Dans le cadre de programmes de subvention, le gouvernement du Québec a confirmé à la Société de transports de Lévis sa participation financière qui sera versée sur la base d'un service de la dette d'une durée de dix ans. Les encaissements à recevoir relatifs aux intérêts portent sur des obligations et billets ayant des taux d'intérêt variant de 0,80 % à 4,677 % et échéant de 2024 à 2028.

**6. Prêts**

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪ Prêts FLI, FLS et FDE	30.1	3 629 534	5 182 057
	31	3 629 534	5 182 057
Provision pour moins-value déduite des prêts	32	1 329 598	1 183 368

**Note**

Les prêts FLI, FLS et FDE portent intérêt à des taux qui varient de 0 % à 10 % et viennent à échéance entre janvier 2024 et octobre 2030.

**7. Placements de portefeuille**

		2023	2022
Placements à titre d'investissement	33	164 672	164 672
Autres placements	34	6 677 450	5 526 216
	35	6 842 122	5 690 888
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36	6 842 122	5 690 888
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37	40 000	40 000

**Note**

Les placements à titre d'investissement sont constitués d'actions dans des sociétés privées et publiques investies dans le cadre du FLI et du FLS.

Les autres placements sont constitués d'un fonds commun pour un coût de 7 159 378 \$. Aux états financiers consolidés, ces placements ont été pondérés au taux de 92,8975 %. Ces placements sont détenus dans la fiducie du fonds de gestion post-fermeture.

**8. Autres actifs financiers**

		2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38		
Autres	39		
	40		

**Note****9. Emprunts temporaires**

L'administration municipale dispose d'une marge de crédit autorisée au montant de 95 000 000 \$ dont le solde est de 48 519 667 \$ au 31 décembre 2023, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,75 % et sans date de renouvellement.



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La Société de transport de Lévis dispose d'une marge de crédit autorisée au montant de 7 000 000 \$ pour les opérations courantes dont le solde est de 2 290 388 \$, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,35 %, renouvelable annuellement. Elle dispose aussi d'une marge de crédit autorisée au montant de 1 888 800 \$ pour un projet d'investissement, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,25 %. Elle dispose également de sept emprunts à terme autorisés aux montants variant de 2 500 000 \$ à 44 600 000 \$ pour un total de 165 600 000 \$ pour les projets d'investissement, portant intérêt au taux préférentiel moins 0,35 % et échéant de novembre 2024 à juillet 2027. De plus, la Société de transport de Lévis est autorisée à effectuer, d'ici le 31 décembre 2024, des emprunts par marge de crédit auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 43 021 014 \$, auxquels s'ajoutent les intérêts, pour financer temporairement la part subventionnée de ses projets d'investissement prévus au Plan d'immobilisations en transport collectif 2023-2028 approuvé par le Conseil du Trésor, pour les années 2023-2024 et 2024-2025 ainsi que ceux prévus au Plan d'investissements 2023-2028 de la SOFIL et enfin, pour assurer temporairement le financement à l'échéance et si requis du solde en capital des emprunts à long terme contractés auprès de Financement-Québec.

La Régie dispose d'une marge de crédit autorisée au montant de 2 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 0,5 % et renouvelable annuellement.

**10. Crédoiteurs et charges à payer**

		2023	2022
Fournisseurs	41	39 127 819	31 533 406
Salaires et avantages sociaux	42	33 316 338	32 481 244
Dépôts et retenues de garantie	43	18 902 709	12 592 119
Provision pour contestations d'évaluation	44	344 022	2 706 678
Autres			
▪ Intérêts courrus	45.1	3 651 442	2 723 840
▪ Gouvernement du QC	45.2	305 120	256 586
▪ Autres	45.3	18 635	321
▪ Organismes municipaux	45.4	6 109 960	20 585
	46	101 776 045	82 314 779

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**11. Revenus reportés**

		2023	2022
Taxes perçues d'avance	47	727 854	757 103
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49		
Accès entreprise Québec	50	101 352	172 843
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51		
Autres			
▪	52.1		
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53	866 026	571 275
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54	3 804 661	3 337 949
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55		
Société québécoise d'assainissement des eaux	56		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57		
Autres contributions des promoteurs	58	6 607 086	8 383 995
Fonds de redevances réglementaires	59		
Autres			
▪ Autres revenus reportés	60.1	4 890 184	4 570 985
▪ Transferts	60.2	101 126	7 148 337
	61	17 098 289	24 942 487

**Note****12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2023	2022
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,80	5,60	2024	2033	62	590 993 867	548 202 152
Obligations et billets en monnaies étrangères					63		
Gains (pertes) de change reportés					64		
					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises		4,97	2026	2032	66	6 947 479	6 485 499
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	2,47	2,47	2024	2056	68	10 003 851	10 205 853
Autres		3,60	2024	2028	69	1 314 225	1 361 244
					70	609 259 422	566 254 748
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	( 6 786 827)	( 6 095 845)
					72	602 472 595	560 158 903

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location- acquisition	Autres	
2024	73	108 050 955	207 048	495 487	108 753 490
2025	74	93 945 873	212 221	444 173	94 602 267
2026	75	92 081 079	217 522	345 385	92 643 986
2027	76	67 229 480	222 956	270 997	67 723 433
2028	77	69 902 480	228 526	181 475	70 312 481
2029 et plus	78	159 784 000	8 915 578	6 524 187	175 223 765
	79	590 993 867	10 003 851	8 261 704	609 259 422
Intérêts et frais accessoires	80	( )	( )	( )	( )
	81	590 993 867	10 003 851	8 261 704	609 259 422

**Note**

**13. Avantages sociaux futurs**

	2023	2022
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	17 126 400
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	
	84	17 126 400
<b>Charge de l'exercice</b>		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	6 643 800
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	
Régimes à cotisations déterminées	87	525 814
Autres régimes (REER et autres)	88	67 288
Régimes de retraite des élus municipaux	89	269 260
	90	7 506 162

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**14. Autres passifs**

		2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91		5 945 685
Assainissement des sites contaminés	92	12 470	16 265
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93	16 022 562	
Autres			
▪	94.1		
	95	16 035 032	5 961 950
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96		
Passifs engagés	97	15 660 982	
Passifs réglés	98	( )	( )
Charge de désactualisation <sup>1</sup>	99	361 580	
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101	16 022 562	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

**Note****Assainissement des sites contaminés**

Des analyses ont mené à conclure de ne pas comptabiliser un passif au titre d'assainissement des sites contaminés pour trois terrains. La principale raison à l'appui de cette conclusion provient du fait que l'on ne prévoit pas que des avantages économiques futurs seront abandonnés, puisque la Ville n'a aucune obligation légale ou envers des tiers, ni l'intention de procéder à leur réhabilitation.

**Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations****Ville de Lévis**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'administration municipale concernent principalement les bâtiments, les infrastructures et les terrains.

Les principales hypothèses utilisées pour ces obligations sont les suivantes :

2023	
Taux d'actualisation (incluant l'inflation)	5,00 %
Période d'actualisation	120 ans
Taux d'inflation	3,00 %

Les charges totales estimatives non actualisées rattachées aux activités de mise hors service sont de 32 068 793 \$.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers consolidés. En effet, l'administration municipale est tenue de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers consolidés dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

**Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière**

Conformément à la convention de fiducie intervenue le 14 juillet 1998, et selon les exigences précisées à la « condition 21 » du décret numéro 701-98 adopté par le gouvernement du Québec en date du 27 mai 1998 et modifié par le décret numéro 1083-2007 du 5 décembre 2007, la Régie s'est engagée à mettre en œuvre un programme de surveillance des eaux de lixiviation pour la période de gestion d'après-fermeture du site d'enfouissement. La durée de vie restante estimative de la décharge est de 16,3 ans. La durée estimative de la période au cours de laquelle il sera nécessaire de poursuivre les activités d'après-fermeture est de 30 ans.

Selon les exigences précisées à la « condition 21 » du décret, la Régie s'est engagée à constituer sous forme de fiducie des garanties financières ayant pour but de couvrir les coûts afférents à la gestion d'après-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire autorisé. Elle doit verser au patrimoine fiduciaire, durant la période d'exploitation, laquelle prendra fin en mars 2040, des cotisations annuelles totalisant 309 994 \$. Ce coût a été calculé en fonction d'une contribution unitaire de 5,06 \$/m<sup>3</sup> enfoui. De plus, à la fin de chaque période de cinq années d'exploitation, la valeur totale des contributions à verser au patrimoine fiduciaire ainsi que le montant de la contribution à verser pour chaque mètre cube de déchets (après compactage) enfouis doivent faire l'objet d'une réévaluation et, le cas échéant, d'ajustement.

Le montant des actifs affectés au règlement du passif au titre des activités d'après-fermeture au 31 décembre 2023 est de 7 188 014 \$.

*Principales hypothèses utilisées*

Les principales hypothèses utilisées pour ces obligations sont les suivantes :

2023	
Taux d'actualisation (incluant l'inflation)	2,80 %
Période d'actualisation*	De 1,5 ans à 46,3 ans
Taux d'inflation	2,00 %

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

\*La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des activités d'après-fermeture qui s'échelonnent sur une période de 30 ans.

Les coûts estimés avant actualisation pour réaliser les activités de fermeture et d'après-fermeture au 31 décembre 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 24 823 393 \$. Aux états financiers consolidés, ces obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont été pondérées au taux de 92,8975 %.

*Incertitude relative à la mesure*

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**15. Immobilisations corporelles**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
Infrastructures					
Eau potable	102	376 972 247	14 973 193		391 945 440
Eaux usées	103	447 362 442	13 943 262		461 305 704
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	646 934 334	34 957 118		681 891 452
Autres					
▪ Autres	105.1	239 225 261	10 498 482		249 723 743
Réseau d'électricité	106				
Bâtiments	107	261 325 691	52 865 510		314 191 201
Améliorations locatives	108	3 585 313			3 585 313
Véhicules	109	110 381 829	567 060	1 596 756	109 352 133
Ameublement et équipement de bureau	110	54 822 145	4 572 575		59 394 720
Machinerie, outillage et équipement divers	111	52 687 140	1 466 580	1 907 729	52 245 991
Terrains	112	56 495 816	8 056 469	972 683	63 579 602
Autres	113	649 391			649 391
	114	2 250 441 609	141 900 249	4 477 168	2 387 864 690
Immobilisations en cours	115	72 447 881	68 578 325		141 026 206
	116	2 322 889 490	210 478 574	4 477 168	2 528 890 896
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
Infrastructures					
Eau potable	117	135 489 771	8 573 517		144 063 288
Eaux usées	118	226 424 404	10 053 024		236 477 428
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	240 492 485	14 112 346		254 604 831
Autres					
▪ Autres	120.1	132 769 823	7 179 365		139 949 188
Réseau d'électricité	121				
Bâtiments	122	94 171 922	6 099 235		100 271 157
Améliorations locatives	123	3 535 502	12 453		3 547 955
Véhicules	124	79 686 150	6 778 975	1 555 372	84 909 753
Ameublement et équipement de bureau	125	44 432 645	3 283 194		47 715 839
Machinerie, outillage et équipement divers	126	41 700 264	2 550 546	1 907 548	42 343 262
Autres	127	649 391			649 391
	128	999 352 357	58 642 655	3 462 920	1 054 532 092
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	129	1 323 537 133			1 474 358 804
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	130	10 597 068			10 597 068
Amortissement cumulé	131	( 1 825 954)	( 257 974)		( 2 083 928)
Valeur comptable nette	132	8 771 114			8 513 140

**Note**

Au cours de l'exercice, la Ville a reçu des terrains et infrastructures d'assises de rues d'un montant de 12 514 648 \$ (2022 - 16 589 098 \$) sous forme d'apports.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**16. Propriétés destinées à la revente**

		2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133	10 155 185	10 155 185
Immeubles industriels municipaux	134	9 105 706	7 936 680
Autres	135		
	136	19 260 891	18 091 865
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137		
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	138	19 260 891	18 091 865

**Note****17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
▪	139.1				
	140				
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
▪	141.1				
	142				
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	143				

**Note****18. Autres actifs non financiers**

		2023	2022
Frais payés d'avance			
▪ Assurances et autres	144.1	2 686 984	2 148 720
Autres			
▪	145.1		
	146	2 686 984	2 148 720

**Note****19. Obligations contractuelles****Ville de Lévis**

La Ville s'est engagée à assumer 10 % du déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

De plus, la Ville s'est engagée envers certains fournisseurs pour une somme de 159 465 074 \$ au 31 décembre 2023.



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Ces engagements concernent principalement l'entretien de propriétés appartenant à la Ville, le déneigement de rues, l'entretien du réseau d'éclairage, la cueillette et le transport des ordures et des matières recyclables, incluant la fourniture de bacs roulants, la fourniture et la livraison de carburant, la fourniture de services professionnels, les baux et location de patinoires.

Les échéances se répartissent comme suit :

2024 :	78 336 757 \$
2025 :	38 458 093 \$
2026 :	18 415 522 \$
2027 :	9 021 560 \$
2028 :	5 451 928 \$
2029 et plus :	9 781 214 \$

De plus, la Ville s'est engagée auprès de fournisseurs pour des contrats d'une valeur totale de 57 674 000 \$, avant TPS et TVQ, dans le cadre d'un projet de mobilité durable. Les versements relatifs à ces contrats suivront l'avancement des travaux. En date du 31 décembre 2023, le niveau d'avancement se situait à 32 % des dépenses budgétées.

#### **Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière**

En vertu de l'entente relative à la constitution de la Régie, celle-ci s'est engagée à verser une compensation à la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon pour la durée de l'entente, soit un minimum de 30 ans et pouvant aller jusqu'à la dernière année d'exploitation du site. La compensation est de 3,7948 \$ la tonne métrique, représentant une dépense de 138 594 \$ en 2023. La compensation annuelle ne peut être inférieure à 80 000 \$.

Les versements relatifs à des contrats d'entretien et de services totalisent 116 479 \$ et se répartissent comme suit : 2024 et 2025 - 46 592 \$ par année et 2026 - 23 295 \$.

Les versements relatifs à un contrat pour l'exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Lambert-de-Lauzon totalisent 3 046 133 \$ et se répartissent comme suit : 2024 - 622 280 \$, 2025 - 615 684 \$, 2026 - 609 157 \$, 2027 - 602 700 \$ et 2028 - 596 312 \$.

Les versements relatifs à un contrat de déneigement totalisent 181 413 \$ et se répartissent comme suit : 2024 à 2027 - 40 314 \$ par année et 2028 - 20 157 \$.

#### **Société de transport de Lévis**

La Société a signé un contrat de transport en commun échéant en décembre 2028. Les versements minimums relatifs à ce contrat totalisent 13 136 149 \$ et se répartissent comme suit :

2024 - 2 524 221 \$; 2025 - 2 574 706 \$; 2026 - 2 626 200 \$; 2027 - 2 678 724 \$ et 2028 - 2 732 298 \$.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

De plus, la Société a signé des contrats de transport adapté échéant de mars 2026 à décembre 2030. Les versements minimums relatifs à ces contrats totalisent 15 759 970 \$ et se répartissent comme suit :

2024 - 2 304 268 \$; 2025 - 2 373 396 \$; 2026 - 2 318 292 \$; 2027 - 2 094 836 \$; 2028 - 2 157 681 \$; 2029 - 2 222 412 \$ et 2030 - 2 289 085 \$.

Les versements relatifs à divers contrats de location, d'entretien et d'autres services échéant de 2024 à 2027 totalisent 2 030 613 \$ et se répartissent comme suit :

2024 - 1 014 189 \$; 2025 - 497 854 \$; 2026 - 335 233 \$ et 2027 - 183 337 \$.

## 20. Droits contractuels

### Ville de Lévis

La Ville a des droits contractuels relativement aux programmes de subvention suivants :

- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) : montant : 8 332 811 \$, échéance : 31 décembre 2024;
- Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau : montant : 2 791 616 \$, sans échéance.

La Ville possède des ententes contractuelles concernant des revenus de location d'emplacements pour structure d'affichage, de loyers divers et des revenus découlant de services divers. Les revenus anticipés découlant de ces ententes se détaillent comme suit :

2024 :	3 726 041 \$
2025 :	3 469 081 \$
2026 :	3 031 490 \$
2027 :	2 312 459 \$
2028 :	1 606 679 \$
2029 à 2057 :	3 589 880 \$

### Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

Dans le cadre du projet de la diminution et valorisation des volumes de lixiviat par plantation filtrante de saules à Saint-Lambert-de-Lauzon, la Régie et le Comité exécutif de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ont signé une entente dans laquelle la FCM s'engage à verser des sommes totalisant le moindre de 50 % des dépenses admissibles dans le cadre du projet pour un montant maximal de 401 710 \$. Le projet sera complété au plus tard en 2025. Au 31 décembre 2023, des dépenses pour un montant totalisant 88 020 \$ (2022 - 387 891 \$) et des revenus de subvention pour un montant total de 44 010 \$ (2022 - 193 807 \$) ont été comptabilisés aux états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

### Société de transport de Lévis

Conformément aux modalités du Programme d'aide d'urgence au transport collectif (PAUTC), le gouvernement du Québec offre une aide financière de 13 291 333 \$ à la Société afin de compenser les pertes de revenus et de subventions subies par rapport aux revenus budgétés en 2020 et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19 pour la période comprise entre le 1er avril 2020 et le 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, des revenus de transfert pour un montant total de 7 192 727 \$ ont été inscrits aux états financiers consolidés.

En vertu de l'Entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, un financement a été approuvé pour le projet d'implantation de mesures prioritaires pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis pour un montant maximal de 25 553 345 \$. Conformément au décret 1074-2023 du 21 juin 2023, la Ministre des Transports et de la Mobilité durable est autorisée à verser à la Société de transport de Lévis au cours des exercices 2023 à 2027 une subvention maximale de 71 830 000 \$ en plus de la contribution financière du gouvernement du Canada de 25 553 345 \$, sous forme de paiements au comptant. Au 31 décembre 2023, des revenus de transfert pour un montant total de 19 660 358 \$ ont été inscrits aux états financiers consolidés.

De plus, la Société a conclu une convention d'exploitation publicitaire des abribus et des autobus échéant le 31 décembre 2024. En vertu de cette convention, une redevance annuelle doit être versée à la Société, basée sur un pourcentage des revenus publicitaires, mais soumise à un minimum garanti.

En mars 2019, la Société a signé une entente avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC), l'Université Laval (Université) et ses associations étudiantes concernant le laissez-passer universitaire permettant un accès illimité aux services de transport des deux réseaux pour les étudiants à temps plein. En vertu de cette entente, l'Université s'est engagée à percevoir des étudiants assujettis un montant de 30 \$, de 33 \$ et de 36 \$ par mois pour les années universitaires respectives de 2019-2020, de 2020-2021 et de 2021-2022, suivi d'une indexation annuelle de 2 % pour les années subséquentes. La répartition des sommes entre la Société et le RTC est déterminée en fonction des dernières adresses de résidence permanente des étudiants, soit celles déclarées dans la région administrative de Chaudière-Appalaches pour la Société. Cette entente est en vigueur pour une durée de dix ans.

### 21. Passifs éventuels

S.O.

#### A) Cautionnements et garanties

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
<b>Emprunts temporaires</b>			
▪	147.1		
	148		
<b>Dettes à long terme</b>			
▪ Compl.de soccer Honco, Ctre Bruno-Verret	149.1	5 743 633	3 114 805
	150	5 743 633	3 114 805
	151	5 743 633	3 114 805

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Complexe de soccer Honco de Lévis**

L'administration municipale s'est engagée, jusqu'en 2027, à verser au Complexe de soccer Honco de Lévis un montant correspondant à tout déficit annuel d'encaisse jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ annuellement. Le déficit annuel d'encaisse correspond aux profits nets plus l'amortissement des immobilisations corporelles moins la portion capital du remboursement de la dette moins l'amortissement des apports reportés affectés aux immobilisations corporelles.

De plus, l'administration municipale a consenti un cautionnement personnel dégressif des obligations du Complexe de soccer Honco de Lévis pour un montant n'excédant pas la moitié du solde de l'emprunt hypothécaire consenti au montant de 5 500 000 \$ pour la construction du Complexe. Le solde des emprunts au 31 décembre 2023 s'élève à 1 529 402 \$, donc pour un solde de cautionnement consenti par l'administration municipale de 764 701 \$.

**Centre socio-culturel et sportif St-Étienne (Centre Bruno-Verret)**

L'administration municipale a consenti un cautionnement personnel dégressif des obligations du Centre socio-culturel et sportif St-Étienne (Centre Bruno-Verret) pour un montant n'excédant pas le solde de l'emprunt hypothécaire consenti au montant de 2 871 155 \$ pour l'agrandissement du Centre. Le solde de l'emprunt au 31 décembre 2023 s'élève à 2 227 626 \$.

**Travaux de compensation d'habitat du bar rayé**

L'administration municipale a procédé à l'émission d'une lettre de crédit irrévocable en garantie pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux ainsi que pour la réalisation des travaux de compensation d'habitat du bar rayé au montant de 122 478 \$.

**B) Auto-assurance**

En responsabilité civile générale, l'administration municipale couvre elle-même les réclamations jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par sinistre. Une réserve financière a d'ailleurs été créée en 2002 afin de niveler sur plusieurs exercices les impacts financiers qui pourraient en résulter.

**C) Poursuites**

Différentes poursuites et réclamations contre l'administration municipale totalisent environ 38 410 000 \$. De l'avis des procureurs de l'administration municipale, ces poursuites sont non fondées.

**D) Autres**

S.O.

**22. Actifs éventuels**

S.O.

**23. Redressement aux exercices antérieurs**

S.O.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

#### 24. Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées. Le budget consolidé constitue la combinaison du budget non consolidé adopté par l'administration municipale et des budgets adoptés par les organismes contrôlés, compte tenu de l'élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'administration municipale est également présentée dans les informations sectorielles.

#### 25. Instruments financiers

Les instruments financiers classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur sont les placements de portefeuille constitués de fonds communs cotés sur un marché actif.

La juste valeur des placements de portefeuille constitués de fonds communs d'obligations cotés est déterminée en fonction de leur prix coté sur un marché actif. Cette évaluation est classée au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Pour tous les instruments financiers évalués à la juste valeur, il n'y a aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

#### Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Ville est exposée à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la Ville sont liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux débiteurs (à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, des mutations et des amendes et pénalités), aux prêts et aux placements de portefeuille.

L'exposition maximale de la Ville au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

*Débiteurs*

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes municipales et tenant lieu de taxes à recevoir, les taxes à la consommation, les mutations et les amendes et pénalités à recevoir, est réduit, puisque la Ville évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. La Ville ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. Étant donné que la majorité des débiteurs proviennent d'entités gouvernementales, la Ville croit que le risque de crédit à l'égard de ceux-ci est minime. Au 31 décembre 2023, les sommes à recevoir des entités gouvernementales représentaient 64 % du montant total recouvrable.

La Ville établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

	<b>2023</b>
moins de 30 jours	3 727 578 \$
de 30 à 60 jours	5 544 087 \$
plus de 60 jours	6 920 567 \$
	<b>16 192 232 \$</b>

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses des débiteurs d'instruments financiers s'établissent comme suit :

	<b>2023</b>
Solde au début	1 242 080 \$
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	66 160 \$
Montant radié	(90 240 \$)
Solde à la fin	<b>1 218 000 \$</b>

La Ville est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

#### *Prêts*

Le solde des prêts, déduction faite de la provision pour moins-value présentée à l'état de la situation financière, correspond à l'exposition maximale au risque de crédit.

La Ville estime que les concentrations de risque de crédit relatives aux prêts sont limitées en raison de la diversité de ses prêts et de leurs secteurs d'activité.

À la date de mise au point des états financiers, une évaluation des prêts est effectuée en considérant, notamment, les tendances historiques des emprunteurs, les garanties, les conditions actuelles et toute circonstance particulière connue à cette date. La provision pour moins-value est ajustée en conséquence, s'il y a lieu, pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte.

Les variations de la provision pour moins-value sur les prêts s'établissent comme suit :

	<b>2023</b>
Solde au début	1 183 368 \$
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	146 230 \$
Pardon de prêt	(64 030 \$)
Solde à la fin	<b>1 329 598 \$</b>

La Ville est d'avis que la provision pour moins-value sur les prêts est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

### *Placements de portefeuille*

La Ville atténue son risque associé à sa quote-part des placements de portefeuille détenus dans la Régie en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement établies dans le cadre des limites imposées par les lois municipales, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit. Elle s'assure notamment d'évaluer régulièrement la cote de crédit de ses contreparties et d'investir majoritairement dans des titres émis par des institutions financières réputées ou par des gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux.

Lorsqu'un placement de portefeuille subit une baisse de valeur durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value, laquelle est imputée aux charges de l'exercice. La Ville considère que la qualité de crédit des placements de portefeuille qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés est adéquate.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Ville éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. La Ville gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Ville établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

### **2023**

	Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	50 810 055 \$	-	-	-	50 810 055 \$
Créditeurs et charges à payer (note 10)	98 124 603 \$	-	-	-	98 124 603 \$
Intérêts courus à payer (note 10)	3 651 442 \$	-	-	-	3 651 442 \$
Dette à long terme	108 753 490 \$	187 246 253 \$	138 035 914 \$	175 223 765 \$	609 256 422 \$
	<b>261 339 590 \$</b>	<b>187 246 253 \$</b>	<b>138 035 914 \$</b>	<b>175 223 765 \$</b>	<b>761 845 522 \$</b>



**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

## Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

La Ville est exposée aux risques suivants :

### *Risque de taux d'intérêt*

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Ville est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme la Ville prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, elle est peu exposée à ce risque.

La Ville est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ces emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

## 2023

	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 334 239 \$	-	49 334 239 \$
Débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme	48 478 800 \$	-	48 478 800 \$
Prêts	3 629 534 \$	-	3 629 534 \$
Placements de portefeuille	6 842 122 \$	-	6 842 122 \$
Passifs financiers			
Emprunts temporaires	-	50 810 055 \$	50 810 055 \$
Dette à long terme	602 472 595 \$	-	602 472 595 \$

De plus, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de la Ville.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Autre risque de prix*

L'autre risque de prix auquel la Ville est exposée est attribuable aux variations des cours des fonds communs cotés sur un marché actif.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**26. Autres organismes périmunicipaux et supramunicipaux**  
**Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)**

La Communauté métropolitaine de Québec a été créée par la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (L.R.Q., chapitre C-37.02).

L'administration municipale est solidairement et conjointement responsable avec d'autres municipalités de dettes obligataires, de billets et d'autres titres de créances de la CMQ. Au 31 décembre 2023, sa quote-part de l'endettement est de 195 197 \$ (2022 - 356 168 \$).

**27. Événements significatifs**  
**Société de transport de Lévis**

La pandémie a eu et continue d'avoir des répercussions majeures sur le transport collectif des usagers. Bien que la Société ait réussi à récupérer la presque totalité de l'achalandage pré-pandémique, l'exercice 2023 s'est quand même soldé par des pertes de revenus par rapport au budget 2020.

Afin d'atténuer ces impacts financiers, le ministère des Transports et de la Mobilité durable offre une aide financière exceptionnelle par le biais de son Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) afin de pallier aux pertes de revenus tarifaires et de subventions à l'exploitation et aux dépenses supplémentaires résultant de la pandémie pour les années 2020 à 2023. Pour l'exercice 2023, conformément aux modalités de ce programme d'aide, des revenus de subventions pour un montant total de 975 871 \$ (2022 - 1 343 256 \$) ont été constatés aux états financiers consolidés afin de couvrir les pertes de revenus des usagers et de subventions à l'exploitation reliées aux opérations du transport régulier. Quant au transport adapté, aucune subvention relative au PAUTC n'a été constatée en 2023 puisqu'il n'y a eu aucune perte de revenus par rapport au budget 2020.

Dans le cadre du PAUTC, la Société a encaissé, au cours de l'exercice 2023, des montants de transfert de 29 056 \$ (2022 - 2 235 329 \$) et de 1 077 \$ (2022 - 82 853 \$) pour le transport régulier et le transport adapté, respectivement. Le montant de l'aide financière non utilisé au 31 décembre 2023 est présenté dans les créiteurs et charges à payer pour un montant total de 6 098 606 \$ qui se répartit comme suit : 5 623 566 \$ pour le transport régulier et 475 040 \$ pour le transport adapté.

**28. Événement postérieur à la date de bilan**

La Ville de Lévis par l'adoption du règlement d'emprunt RV-2024-34-44 le 26 février 2024, a décrété l'acquisition à venir en propriété superficière, des lots 5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec, correspondant notamment à l'agrandissement du Centre des congrès de Lévis. Le coût total de ces acquisitions, des honoraires professionnels afférents et des frais de financement est estimé à la somme de 11 565 000 \$.

**29. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023			Total consolidé <sup>1</sup>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Revenus</b>							
<b>Fonctionnement</b>							
Taxes	1	274 873 240	297 874 308	292 815 955			292 643 117
Compensations tenant lieu de taxes	2	10 446 653	10 668 606	10 959 694			10 959 694
Quotes-parts	3					18 098 954	
Transferts	4	14 715 460	12 456 588	15 680 119		27 289 012	23 654 416
Services rendus	5	12 905 315	13 347 198	8 840 595		8 802 169	17 599 666
Imposition de droits	6	23 599 129	14 539 975	15 425 280			15 425 280
Amendes et pénalités	7	4 026 783	4 105 200	3 800 737			3 800 737
Revenus de placements de portefeuille	8	2 063 719	375 000	3 322 754		188 639	3 511 393
Autres revenus d'intérêts	9	1 539 000	1 065 000	1 699 909		290 207	1 990 116
Autres revenus	10	11 003 439	870 461	4 480 367		2 182 493	6 662 860
Effet net des opérations de restructuration	11						
	12	355 172 738	355 302 336	357 025 410		56 851 474	376 247 279
<b>Investissement</b>							
Taxes	13			27 564			27 564
Quotes-parts	14						
Transferts	15	20 056 782		42 561 004		704 622	62 580 341
Imposition de droits	16						
<b>Autres revenus</b>							
Contributions des promoteurs	17	16 578 816		13 092 290			13 092 290
Autres	18	1 998 417		24 837 597			5 522 882
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19						
Effet net des opérations de restructuration	20						
	21	38 634 015		80 518 455		704 622	81 223 077
	22	393 806 753	355 302 336	437 543 865		57 556 096	457 470 356
<b>Charges</b>							
Administration générale	23	46 441 302	66 869 113	50 680 345	3 618 250		54 298 595
Sécurité publique	24	63 380 345	64 903 026	66 341 820	1 442 616		67 784 436
Transport	25	40 161 955	46 003 476	42 660 985	18 098 750	54 795 050	82 466 631
Hygiène du milieu	26	51 352 549	62 178 937	61 455 363	20 254 392	4 707 898	81 876 473
Santé et bien-être	27	2 903 325	1 307 800	5 199 519			5 199 519
Aménagement, urbanisme et développement	28	22 882 608	13 884 118	18 858 946	135 597		18 994 543
Loisirs et culture	29	42 596 200	41 041 094	46 107 217	7 339 716		53 446 933
Réseau d'électricité	30						
Frais de financement	31	9 997 745	12 810 936	12 464 754		581 528	13 046 282
Effet net des opérations de restructuration	32						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	49 948 583	49 100 000	50 889 321	50 889 321		
	34	329 664 612	358 098 500	354 658 270		60 084 476	377 113 412
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	35	64 142 141	(2 796 164)	82 885 595		(2 528 380)	80 356 944

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalizations 2022	Budget 2023	Réalizations 2023	Total consolidé <sup>1</sup>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	64 142 141	(2 796 164)	82 885 595	80 356 944
Moins : revenus d'investissement	2 (	38 634 015)	( )	80 518 455)	81 223 077)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	25 508 126	(2 796 164)	2 367 140	(866 133)
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>					
Amortissement	4	49 948 583	49 100 000	50 889 321	58 642 655
Produit de cession	5	375 140		497 551	498 971
(Gain) perte sur cession	6	(301 193)		(437 682)	(439 102)
Réduction de valeur / Reclassement	7			972 683	972 683
	8	50 022 530	49 100 000	51 921 873	59 675 207
<b>Propriétés destinées à la revente</b>					
Coût des propriétés vendues	9	2 832 666		843 824	843 824
Réduction de valeur / Reclassement	10				
	11	2 832 666		843 824	843 824
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>					
Remboursement ou produit de cession	12	2 682 356		1 948 486	1 948 486
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13				
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14	3 166 561		82 201	82 201
	15	5 848 917		2 030 687	2 030 687
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	5 898 487	14 077 500	6 917 393	6 928 640
Remboursement de la dette à long terme	17 (	51 498 995)	50 460 481)	50 398 624)	54 113 471)
	18	(45 600 508)	(36 382 981)	(43 481 231)	(47 184 831)
<b>Affectations</b>					
Activités d'investissement	19 (	8 350 708)	11 000 000)	14 095 960)	20 824 643)
Excédent (déficit) accumulé					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	1 432 236	37 000	2 448 745	2 884 092
Excédent de fonctionnement affecté	21	4 036 971	3 433 044	4 970 960	5 312 059
Réserves financières et fonds réservés	22	(13 354 835)	(2 091 599)	(6 583 976)	(7 051 640)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(299 300)	(299 300)	2 987 223	8 823 734
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24				
	25	(16 535 636)	(9 920 855)	(10 273 008)	(10 856 398)
	26	(3 432 031)	2 796 164	1 042 145	4 508 489
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27	22 076 095		3 409 285	3 642 356

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalizations 2022		Réalizations 2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus d'investissement</b>	1	38 634 015	80 518 455	704 622	81 223 077
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>					
Acquisition d'immobilisations corporelles					
Administration générale	2	( 9 347 705)	( 8 450 939)	( )	( 8 450 939)
Sécurité publique	3	( 16 200 526)	( 31 011 915)	( 149 421)	( 31 161 336)
Transport	4	( 49 613 763)	( 73 712 145)	( 1 920 718)	( 75 632 863)
Hygiène du milieu	5	( 41 023 912)	( 62 237 484)	( 6 683 536)	( 68 921 020)
Santé et bien-être	6	( )	( )	( )	( )
Aménagement, urbanisme et développement	7	( 1 030 346)	( 306 912)	( )	( 306 912)
Loisirs et culture	8	( 10 272 750)	( 26 005 504)	( )	( 26 005 504)
Réseau d'électricité	9	( )	( )	( )	( )
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10	( )	( )	( )	( )
	11	( 127 489 002)	( 201 724 899)	( 8 753 675)	( 210 478 574)
<b>Propriétés destinées à la revente</b>					
Acquisition	12	( 3 684 639)	( 2 012 850)	( )	( 2 012 850)
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>					
Émission ou acquisition	13	( 3 732 000)	( 463 000)	( )	( 463 000)
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités d'investissement	14	57 045 366	93 157 426	925 378	94 082 804
<b>Affectations</b>					
Activités de fonctionnement	15	8 350 708	14 095 960	6 728 683	20 824 643
Excédent accumulé					
Excédent de fonctionnement non affecté	16	1 525 000	6 759 900		6 759 900
Excédent de fonctionnement affecté	17				
Réserves financières et fonds réservés	18	12 214 052	13 295 159		13 295 159
	19	22 089 760	34 151 019	6 728 683	40 879 702
	20	(55 770 515)	(76 892 304)	(1 099 614)	(77 991 918)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	21	(17 136 500)	3 626 151	(394 992)	3 231 159

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2022		2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	55 976 726	43 334 221	6 000 018	49 334 239
Débiteurs (note 5)	2	135 059 757	188 669 011	37 165 008	203 846 253
Prêts (note 6)	3	5 182 057	3 629 534		3 629 534
Placements de portefeuille (note 7)	4	164 672	164 672	6 677 450	6 842 122
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6	13 037 600	17 695 900	3 400	17 699 300
Autres actifs financiers (note 8)	7				
	8	209 420 812	253 493 338	49 845 876	281 351 448
<b>PASSIFS</b>					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10		48 519 667	2 290 388	50 810 055
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	76 822 056	90 507 439	33 256 372	101 776 045
Revenus reportés (note 11)	12	17 794 150	16 997 163	101 126	17 098 289
Dettes à long terme (note 12)	13	536 152 475	584 675 800	17 796 795	602 472 595
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	733 000	572 900		572 900
Autres passifs (note 14)	15	16 265	3 298 493	12 736 539	16 035 032
	16	631 517 946	744 571 462	66 181 220	788 764 916
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(422 097 134)	(491 078 124)	(16 335 344)	(507 413 468)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	1 265 709 733	1 415 531 062	58 827 742	1 474 358 804
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19	18 091 865	19 260 891		19 260 891
Stocks de fournitures	20	3 013 370	3 422 970	573 731	3 996 701
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22	1 864 156	2 330 786	356 198	2 686 984
	23	1 288 679 124	1 440 545 709	59 757 671	1 500 303 380
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	40 397 236	25 259 255	2 565 717	27 824 972
Excédent de fonctionnement affecté	25	7 954 709	6 642 600	1 109 169	7 751 769
Réserves financières et fonds réservés	26	40 697 734	44 385 170	1 434 281	45 819 451
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27	( 20 487 132 ) (	28 872 182 ) (	6 130 650 ) (	35 002 832)
Financement des investissements en cours	28	(6 819 623)	(7 945 786)	(1 809 141)	(9 754 927)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	804 839 066	909 998 528	46 226 111	956 224 639
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30			26 840	26 840
	31	866 581 990	949 467 585	43 422 327	992 889 912
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>Rémunération</b>					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1	180 509	204 917	204 917	154 522
Autre	2	123 756 599	125 416 702	137 349 399	131 126 765
<b>Charges sociales</b>					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3	40 163	44 648	44 648	25 337
Autres	4	28 517 512	28 712 198	31 680 289	31 127 815
<b>Biens et services</b>					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5				
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				
Autres biens et services	8	114 795 647	103 393 883	119 283 357	104 704 557
<b>Frais de financement</b>					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	15 985 365	15 099 465	15 497 700	12 689 151
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	1 229 471	1 350 663	1 534 240	1 442 988
D'autres tiers	12				
Autres frais de financement	13	(4 403 900)	(3 985 374)	(3 985 658)	(3 476 839)
<b>Contributions</b>					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	14 380 705	14 367 771	794 275	756 635
Transferts	15	5 373 225	4 946 533	421 075	251 902
Autres	16			129 970	2 669 347
Autres					
Transferts	17	6 843 787	12 613 102	12 613 102	12 859 529
Autres	18			1 091 145	853 945
<b>Amortissement</b>					
Immobilisations corporelles	19	49 100 000	50 889 321	58 642 654	56 444 231
Actifs incorporels achetés	20				
<b>Autres</b>					
▪ Récl. dommage et intérêt	21.1	360 000	336 677	336 677	213 762
▪ Aide fin. contribution	21.2	1 827 549	1 053 078	1 260 936	2 002 902
▪ Créance douteuse ou irr.	21.3	111 868	214 686	214 686	353 492
	22	358 098 500	354 658 270	377 113 412	354 200 041

**Note**



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>RÉSULTATS</b>			
<b>Revenus</b>			
Revenus sur les placements de portefeuille	1	194 518	8 181
Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement	2	129 821	158 834
Autres revenus	3		
	4	324 339	167 015
<b>Charges</b>			
Créances douteuses sur prêts et placements de portefeuille			
Radiation	5		
Variation de la provision pour moins-value	6	189 812	416 055
Autres créances douteuses	7		
	8	189 812	416 055
Autres charges	9	13 943	(22 439)
	10	203 755	393 616
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	11	120 584	(226 601)
<b>SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE</b>			
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	4 237 794	2 536 728
Placements de portefeuille	13		
Débiteurs	14	15 109	9 703
Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	15	3 860 777	4 929 450
Provision pour moins-value	16	( 1 066 221)	( 876 408)
	17	2 794 556	4 053 042
	18	7 047 459	6 599 473
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer	19	321 161	470 936
Revenus reportés	20		
Dettes à long terme	21	6 899 734	6 422 557
	22	7 220 895	6 893 493
<b>Solde du Fonds local d'investissement</b>	23	(173 436)	(294 020)
<b>VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>			
Libres	24	4 237 794	2 536 728
Supportant les engagements de prêts	25		
Supportant les garanties de prêts	26		
	27	4 237 794	2 536 728

**Note sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille à titre d'investissement, y compris leur radiation s'il y a lieu**  
Les prêts FLI portent intérêt à des taux variant de 0 % à 10 % et viennent à échéance entre janvier 2024 et septembre 2028

Date d'échéance:

2024: 1 589 622 \$

2025: 1 188 545 \$

2026: 358 115 \$

2027: 203 590 \$

2028: 70 330 \$

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La provision pour prêts douteux représente 1 039 554 \$. La valeur comptable des prêts dépréciés totalise 1 039 554 \$.

Les placements à titre d'investissement représentent 141 339 \$ et sont constitués d'actions dans des sociétés privées et publiques investies dans le cadre du FLI.

**Note sur la dette à long terme**

Emprunt sans intérêts, remboursable le 1er juin 2026 par un versement égal au capital non investi dans les entreprises au 31 décembre 2025. Les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq exercices subséquents seront équivalents aux sommes reçues par l'organisme, durant la période de 12 mois précédant le 31 décembre de chaque année, à titre d'encaissement en capital des prêts consentis.

**Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts**

S.O.

**Note sur les éventualités relatives aux garanties de prêts**

S.O.

**Note sur les autres revenus et les autres charges**

Les autres charges sont constituées de l'élément de subvention des prêts sans intérêts.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>RÉSULTATS</b>			
<b>Revenus</b>			
Revenus sur les placements de portefeuille	1	9 729	3 534
Revenus sur les prêts aux entreprises	2	53 544	51 688
Autres revenus	3		
	4	63 273	55 222
<b>Charges</b>			
Créances douteuses sur prêts			
Radiation	5		
Variation de la provision pour moins-value	6	9 549	35 776
Autres créances douteuses	7		
	8	9 549	35 776
Intérêts sur la dette à long terme	9	21 750	21 749
Autres charges	10		
	11	31 299	57 525
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	12	31 974	(2 303)
<b>SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE</b>			
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	301 408	174 420
Placements de portefeuille	14		
Débiteurs	15	1 370	651
Prêts aux entreprises	16	890 801	995 934
Provision pour moins-value	17	( 149 727)	( 166 845)
	18	741 074	829 089
	19	1 043 852	1 004 160
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer	20	114 611	104 718
Revenus reportés	21		
Dette à long terme	22	600 000	602 175
	23	714 611	706 893
<b>Solde du Fonds local de solidarité</b>			
Excédent affecté aux prêts aux entreprises	24		
Excédent (déficit) non affecté	25	329 241	297 267
	26	329 241	297 267
<b>VENTILATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>			
Libres	27	301 408	174 420
Supportant les engagements de prêts	28		
	29	301 408	174 420

**Note sur les prêts aux entreprises, y compris leur radiation s'il y a lieu**

Les prêts portent intérêt à des taux variant de 5,45 % à 10 %, et viennent à échéance entre janvier 2024 et septembre 2028.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Date d'échéance:

2024 : 213 048 \$

2025 : 209 028 \$

2026 : 163 015 \$

2027 : 99 008 \$

2028 : 41 721 \$

La provision pour prêts douteux représente 163 060 \$. La valeur comptable des prêts dépréciés totalise 163 060 \$.

Les placements à titre d'investissement représentent 63 333 \$ et sont constitués d'actions dans des sociétés privées et publiques investies dans le cadre du FLS.

**Note sur la dette à long terme**

Emprunt de Fonds locaux de solidarité (FLS) d'un montant autorisé de 750 000 \$, à un taux d'intérêt moyen de 3,6 %, sans modalités de remboursement définies. De plus, la Ville devra payer, s'il y a lieu, une somme additionnelle calculée annuellement et égale au résultat de la multiplication de l'excédent ajusté des produits sur les charges du FLS par le pourcentage de la participation du prêteur dans le FLS moins les intérêts payés par l'emprunteur au prêteur sur le présent prêt pour la même période.

**Note sur les obligations contractuelles relatives aux engagements de prêts**

S.O.

**Note sur les autres revenus et les autres charges**

S.O.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	27 824 972	41 921 312
Excédent de fonctionnement affecté	2	7 751 769	10 648 615
Réserves financières et fonds réservés	3	45 819 451	41 661 166
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	35 002 832)(	20 800 894)
Financement des investissements en cours	5	(9 754 927)	(8 230 307)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	956 224 639	847 306 236
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7	26 840	
	8	992 889 912	912 506 128

**VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS**

**Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté**

Administration municipale	9	25 259 255	40 397 236
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	10	2 565 717	1 524 076
	11	27 824 972	41 921 312

**Excédent de fonctionnement affecté**

Administration municipale			
▪ Ex-municipalités	12.1	281 036	268 496
▪ Affectation exercice suivant	12.2	3 482 681	3 357 681
▪ Cession d'actifs	12.3	24 469	456 438
▪ Aff. projets act. fin. non term.	12.4	2 854 414	3 872 094
	13	6 642 600	7 954 709
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>			
▪ Activités d'après fermeture	14.1	474 402	1 850 670
▪ Déficit évent.-carv., pièces	14.2	634 767	502 137
▪ Prod. Cession aff. Serv. Dette	14.3		341 099
	15	1 109 169	2 693 906
	16	7 751 769	10 648 615

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>			
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>			
Réserves financières - Administration municipale			
▪ Fonds Auto-Ass, Franchise ass	17.1	3 000 000	3 000 000
▪ Développement du territoire	17.2	6 534 180	8 080 464
▪ Régime de retraite	17.3	2 000 000	1 970 301
▪ Cours d'eau, Lutte criminalité	17.4	651 255	714 923
▪ Autres	17.5	17 992 895	14 952 263
	18	30 178 330	28 717 951
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats			
▪ Récurrage de bassin et cellules	19.1	1 379 103	911 719
	20	1 379 103	911 719
Fonds réservés			
Fonds de roulement			
Administration municipale	21	377 221	1 044 864
Organismes contrôlés et partenariats	22		
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés			
Montant réservé pour le service de la dette à long terme			
Administration municipale	23	1 343 931	1 292 677
Organismes contrôlés et partenariats	24	55 178	51 713
Montant non réservé			
Administration municipale	25	3 457 319	2 736 250
Organismes contrôlés et partenariats	26		
Fonds local d'investissement	27	3 935 126	2 080 233
Fonds local de solidarité	28	214 835	70 354
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	903 595	1 436 376
Autres			
▪ FDE-FLI Ville	30.1	3 974 813	3 319 029
	31	14 262 018	12 031 496
	32	45 819 451	41 661 166

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 ( )	( 114 300)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 ( )	( )
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 ( )	( )
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 ( )	( )
Autres	37 ( 719 200)	( 903 700)
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 ( )	( )
	39 ( 719 200)	( 1 018 000)
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 ( )	( )
Assainissement des sites contaminés	41 ( )	( 300 651)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 ( 9 406 930)	( )
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 ( )	( )
Autres	44.1 ( )	( )
▪	45 ( 10 126 130)	( 1 318 651)
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	46 ( )	( )
Utilisation du fonds de roulement	47 ( )	( )
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	48 ( )	( )
Utilisation du fonds de roulement	49 ( )	( )
Autres	50.1 ( )	( )
▪	51 ( )	( )
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	52 ( 2 266 500)	( 3 360 600)
Mesure relative à la COVID-19	53 ( )	( )
Frais d'émission de la dette à long terme	54 ( 61 602)	( 81 226)
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 ( 7 499 733)	( 7 024 731)
Autres	56.1 ( 18 895 193)	( 14 384 087)
▪ Fin. activité de fonctionnement	56.2 ( 490 000)	( 490 000)
▪ Dette LT FDE	57 ( 29 213 028)	( 25 340 644)
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	58 542 121	511 672
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60 3 510 315	4 882 130
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61	
Autres	62.1 283 890	464 599
▪ FDE et FLI Ville	63 4 336 326	5 858 401
	64 ( 35 002 832)	( 20 800 894)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>			
<b>Financement des investissements en cours</b>			
Financement non utilisé	65	64 536 128	34 211 632
Investissements à financer	66 (	74 291 055)(	42 441 939)
	67	(9 754 927)	(8 230 307)
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>			
<b>Éléments d'actif</b>			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68	1 474 358 804	1 323 537 133
Propriétés destinées à la revente	69	19 260 891	18 091 865
Prêts	70	3 629 534	5 182 057
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71	164 672	164 672
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72		
	73	1 497 413 901	1 346 975 727
Ajustements aux éléments d'actif	74		
	75	1 497 413 901	1 346 975 727
<b>Éléments de passif correspondant</b>			
Dette à long terme	76 (	602 472 595)(	560 158 903)
Frais reportés liés à la dette à long terme	77 (	6 786 827)(	6 095 845)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78	49 248 551	47 862 603
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79	22 680 001	24 113 944
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80	(708 148)	(731 406)
	81 (	538 039 018)(	495 009 607)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82 (	3 150 244)(	4 659 884)
	83 (	541 189 262)(	499 669 491)
	84	956 224 639	847 306 236



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes de retraite enregistrés	1	3
Régimes supplémentaires de retraite	2	1

**Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements**

**Description générale des Régimes de retraite enregistrés**

Les régimes de retraite à prestations déterminées ont pour but d'accumuler les sommes nécessaires au versement de rentes viagères aux employés lors de leur retraite. Celles-ci sont calculées en fonction du nombre d'années de service et d'un pourcentage préétabli de la rémunération. Les paramètres servant à fixer la rente varient d'un régime à l'autre.

Depuis 2006, les groupes des Cadres, Professionnels, Cols Blancs, Cols Bleus et Policiers cotisent dans le nouveau régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis qui a été créé le 1er janvier 2004. Les pompiers cotisent, depuis 2010, dans le régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (régime de l'ex-Ville de Lévis).

Le régime de retraite à prestations déterminées de la Société de transport de Lévis est en vigueur depuis le 1er janvier 2011 et s'applique au personnel cadre et professionnel non syndiqué.

**Description du Régime supplémentaire de retraite**

Le Régime supplémentaire de retraite des cadres supérieurs désignés (RSR) de la Ville de Lévis est entré en vigueur le 1er janvier 2011. L'objectif du RSR est de permettre à certains cadres supérieurs désignés de la Ville de recevoir des prestations de retraite supplémentaires en excédent de celles qui sont prévues aux termes du régime de base.

**Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal**

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15) (Loi). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1er janvier 2014 (service antérieur) et le service qui s'accumule à compter de cette date (service postérieur). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 était requise par la Loi pour tous les régimes visés. Un processus prévoit une période de négociations débutant le 1er février 2015 afin de déterminer la nature des changements qui seront apportés aux régimes. En l'absence d'entente, une décision sans appel sera prise ultimement par un arbitre. Il est à noter que selon les conditions prévues à la Loi, certains régimes peuvent faire l'objet de report dans le processus avec négociations à compter du 1er janvier 2016 (régimes avec report). Pour ces régimes avec report, une évaluation au 31 décembre 2014 était requise. Certains changements de la Loi s'appliquent dès le 1er janvier 2014, d'autres s'appliquent à la conclusion de l'entente entre les parties alors que d'autres éléments s'appliquent à la fin de la convention collective en vigueur pour les régimes avec report.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

La Loi prévoit divers éléments visant les modalités du service antérieur et celles du service postérieur. Sans en être une liste exhaustive, voici les principaux changements prévus à la Loi.

Pour le service antérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Partage du déficit attribuable aux participants actifs entre la municipalité et les participants actifs (portion entre 45 % et 50 % aux participants actifs);
- Suspension possible de l'indexation automatique des rentes des participants retraités à compter de 2017 selon certaines conditions prévues à la Loi (incluant une décision de la municipalité prise à cet effet avec convocation des retraités à une assemblée).

Pour le service postérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Plafonnement de la cotisation d'exercice à 18 % ou 20 % de la masse salariale, selon le groupe d'employés concernés, sujet à certains ajustements haussiers prévus à la Loi;
- Partage à 50/50 de la cotisation d'exercice entre les participants actifs et la municipalité;
- Partage à 50/50 des déficits liés au service postérieur entre les participants actifs et la municipalité;
- Mise en place d'un fonds de stabilisation auquel des cotisations d'au moins 10 % de la cotisation d'exercice seront versées (parts égales entre les participants actifs et la municipalité).

Depuis la sanction de la Loi RRSM le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Dans un jugement rendu le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a confirmé le jugement du 9 juillet 2020 du juge Benoît Moulin de la Cour supérieure qui avait déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues par cette loi, mais avait déclaré constitutionnelles les dispositions de la même loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement est contesté par l'une ou l'autre des parties. Le 11 avril 2024, la Cour suprême du Canada a annoncé qu'elle refuse d'entendre les appels concernant l'inconstitutionnalité de Loi RRSM. Cette décision aura pour conséquence de rétablir l'indexation suspendue des retraités. Il faudra également tenir compte, le cas échéant, des mesures réparatrices qui pourraient être décrétées par la Cour supérieure. À titre informatif, le rétablissement intégral de l'indexation automatique des rentes des participants retraités, autre que l'indexation rétablie dans les évaluations actuarielles au 31 décembre 2023 datés du 31 juillet 2023 et préparés par TELUS Santé, a eu pour effet d'augmenter la valeur des obligations constituées d'un montant estimé à 1 483 400 \$ au 31 décembre 2023.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

### **Incertitude relative à la mesure**

La valeur de l'obligations constituées est sujette à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des mesures réparatrices qui pourraient être décrétées par la Cour supérieure et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels.

### **Application de la Loi aux régimes de la Ville et ses entités consolidées**

La Ville participe à un régime de retraite visé par la Loi. Le 8 mai 2017, la majorité des groupes de participants ont signé des ententes de restructuration avec la Ville. Le 15 mai 2019, le groupe de participants au régime qui n'avait toujours pas d'entente de restructuration avec la Ville a signé son entente pour le Régime complémentaire. Une sentence arbitrale a été rendue en juin 2019, complétant ainsi le processus de restructuration de la Loi RRSM.

Seule la mise en place d'un fonds de stabilisation, à compter du 8 mai 2017 (15 mai 2019 pour un groupe de participants), a un effet sur les résultats de l'exercice. Pour l'exercice 2023, aucune cotisations au fonds de stabilisation n'ont été versées par l'employeur car le fonds est pleinement constitué. En conformité avec les directives du MAMH, les cotisations de l'employeur versées au fonds de stabilisation durant l'exercice auraient été ajoutées au coût des services rendus de l'employeur aux fins de comptabilisation.

La constatation initiale des effets de la Loi avait été effectuée en conformité avec les directives du MAMH, en vertu des paramètres des ententes, notamment un partage du déficit à 45 % pour les employés actifs et l'abolition de l'indexation automatique au 31 décembre 2013.

### **Prestations**

#### **Régimes de retraite enregistrés**

À compter de la date de sa retraite normale, chaque participant a droit à une rente normale dont le montant varie en fonction du régime auquel il a participé et de la fonction qu'il occupe. Ces prestations sont en général basées sur le salaire final moyen ou le salaire de chaque année de contribution, redressé en fonction d'une indexation. Le pourcentage préétabli est de 2 % par année de service. Il peut être réduit, selon le régime et le groupe d'employés, d'un pourcentage du maximum des gains admissibles fixé par Retraite Québec.

Enfin, pour certains groupes d'employés, des prestations de raccordements peuvent être accordés entre la date de retraite anticipée et la date normale de retraite.

#### **Régime supplémentaire de retraite**

Le participant qui prend sa retraite à sa date de retraite normale a droit à une rente annuelle qui commence à lui être versée à compter de sa date de retraite normale.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Le montant de cette rente est égal à :

- a) 2 % de son salaire final moyen multiplié par sa période de service crédité; moins
- b) le montant de la rente qui lui est payable à compter de sa date de retraite normale en vertu des dispositions du régime de base, en supposant que cette rente soit payable selon le mode normal de versement prévu au régime de base.

### Politiques de capitalisation et de placement

Régimes à prestations déterminées : Les politiques de capitalisation et de placement varient d'un régime à l'autre, selon les choix des comités de retraite et en fonction des dispositions des régimes.

### Études actuarielles

Tous les régimes font l'objet d'une évaluation actuarielle à tous les trois ans, préparée par des actuaires, en fonction des dispositions légales applicables à ces types de régimes de retraite. Les dernières évaluations sont en date du 31 décembre 2021 pour les régimes de la Ville et en date du 31 décembre 2022 pour celui de la Société de transport de Lévis. Les prochaines évaluations actuarielles sont prévues au 31 décembre 2024 pour les régimes de la Ville et seront disponibles au cours de l'exercice financier 2025.

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	3 12 259 000	7 988 300
Charge de l'exercice	4 ( 6 643 800)(	7 906 500)
Cotisations versées par l'employeur	5 11 511 200	12 177 200
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6 17 126 400	12 259 000
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7 521 687 600	493 841 800
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 ( 516 266 100)(	486 588 100)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9 5 421 500	7 253 700
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10 12 418 600	5 315 500
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11 17 840 100	12 569 200
Provision pour moins-value	12 ( 713 700)(	310 200)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13 17 126 400	12 259 000
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes en cause	14 1	1
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 ( 294 900)(	343 900)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 ( 294 900)(	343 900)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Charge de l'exercice</b>			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	19 420 100	21 288 000
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	3 680 100	
	20	23 100 200	21 288 000
Cotisations salariales des employés	21 (	10 686 400)(	11 066 200)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 (	11 300)(	11 300)
	23	12 402 500	10 210 500
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	1 137 400	831 800
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	(5 181 500)	(2 151 600)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28	403 500	130 800
Autres			
▪ Cotisations pour rachats passés, volontaires et droits résiduels	29.1	567 500	252 900
▪ Coût pour services passés découlant d'une obligation implicite	29.2	17 200	2 151 600
▪ Remise de l'indexation aux retraités loi RRSM	29.3	1 483 400	
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	10 830 000	11 426 000
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	25 884 700	24 268 200
Rendement espéré des actifs	32 (	30 070 900)(	27 787 700)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	(4 186 200)	(3 519 500)
Charge de l'exercice	34	6 643 800	7 906 500
<b>Informations complémentaires</b>			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	24 962 500	17 236 600
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 (	29 760 400)(	27 787 700)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	(4 797 900)	(10 551 100)
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	1 789 400	10 680 100
Prestations versées au cours de l'exercice	39	19 465 400	17 228 800
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	489 252 300	443 542 500
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	294 900	343 900
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	43		
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	56 633 000	57 795 500
DMERCA du nouveau volet	45	17	
DMERCA de l'ancien volet	46	11	13
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>			
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	6,08 %	6,08 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	6,08 %	5,88 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	2,95 %	2,95 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,10 %	2,10 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

**Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements**

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 (	)(
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 (	)(
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 (	)(
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 (	)(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 (	)(

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022	
<b>Charge de l'exercice</b>			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70		
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72		
Cotisations salariales des employés	73	( ) ( )	
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( ) ( )	
	75		
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76		
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres	81.1		
	82		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	83		
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	84	( ) ( )	
Rendement espéré des actifs	85		
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	86		
	86		
<b>Informations complémentaires</b>			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	( ) ( )	
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90		
Prestations versées au cours de l'exercice	91		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94		
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95		
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	%	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	%	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	%	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102		
Autres hypothèses économiques	103.1		
	103.1		



**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice 104 3

**Description des régimes et autres renseignements****Société de transport de Lévis**

Les employés de garage participent à un régime de retraite à prestations déterminées administré par le Syndicat national des employés de garage du Québec inc. Les employés cotisent au régime à un taux de 5,5 % et l'employeur y contribue à un taux de 10,5 % du salaire régulier. Étant donné que ce régime est un régime interemployeurs, la Société de transport de Lévis comptabilise ce régime comme s'il était un régime à cotisations déterminées.

Les chauffeurs participent à un régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs, soit le Régime de retraite des employés municipaux du Québec. Les employés cotisent au régime à un taux de 6,765 % et l'employeur y contribue à un taux de 6,785 % du salaire régulier, incluant la cotisation au fonds de stabilisation. Étant donné que ce régime est un régime interemployeurs, la Société de transport de Lévis comptabilise ce régime comme s'il était un régime à cotisations déterminées.

Les employés de bureau syndiqués participent à un régime de retraite à prestations déterminées interemployeurs, soit le Régime de retraite par financement salarial de la FTQ. Les employés cotisent au régime à un taux de 4 % et l'employeur y contribue à un taux de 8 % du salaire régulier. Étant donné que ce régime est un régime interemployeurs, la Société de transport de Lévis comptabilise ce régime comme s'il était un régime à cotisations déterminées.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charge de l'exercice</b>		
Cotisations de l'employeur		
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105	
Régime de retraite par financement salarial	106	
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107	
Régime de retraite à prestations cibles	108	
Autres régimes	109	525 814
	110	505 530
	525 814	505 530

**D) AUTRES RÉGIMES**

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice 111 2

**Description des régimes et autres renseignements****Ville de Lévis**

La Ville participe à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif établi au bénéfice des brigadiers scolaires. Sa contribution est de 7 %, tout comme celle des employés.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière**

La Régie contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés pour un montant équivalent à 4 % de leur salaire brut annuel. Le pourcentage est porté à 6 % après quatre années de service continu et à 8 % ou 9 % après neuf années de service continu. La contribution de l'employeur est conditionnelle à ce que les employés participent au dit régime dans les mêmes proportions.

		<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114	29 007	28 276
Autres régimes	115	38 281	40 975
	116	67 288	69 251

**E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

		<u>2023</u>	<u>2022</u>
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117	16	15

**Description du régime**

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM), ce dernier s'appliquant de façon complémentaire, s'il y a lieu, aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date, sont des régimes à prestations déterminées gérés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (chapitre R-9.3). Dans le cas du RREM, les élus participants et les municipalités participantes se partagent le financement du régime par le versement de cotisations dans le cas des élus et de contributions dans le cas des municipalités. Dans le cas du RPSEM, seules les municipalités participantes sont responsables de verser les contributions requises. Les cotisations et les contributions sont établies conformément aux taux et règles fixés par règlement du gouvernement.

Étant donné que ces deux régimes sont des régimes à employeurs multiples administrés par Retraite Québec, qui ne comportent pas de comptes distincts, les municipalités participantes comptabilisent ces régimes comme s'ils étaient des régimes à cotisations déterminées. Ainsi, la charge encourue dans un exercice donné par une municipalité participante relativement à ces régimes de retraite correspond aux contributions devant être versées par elle pour cet exercice, comme établies par règlement du gouvernement.

		<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Cotisations des élus au RREM</b>	118	53 268	61 514
<b>Charge de l'exercice</b>			
Contributions de l'employeur au RREM	119	180 424	207 309
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120	88 836	92 168
	121	269 260	299 477

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Note**

## **Renseignements financiers consolidés non audités**

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022	
<b>TAXES</b>				
<b>SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>				
Taxes générales				
Taxe foncière générale	1	233 773 359	233 600 521	222 017 172
Taxes spéciales				
Service de la dette	2			11 516
Activités de fonctionnement	3			3 586
Activités d'investissement	4	27 564	27 564	
Réserve financière pour le service de l'eau	5			
Réserve financière pour le service de la voirie	6			
Taxes de secteur				
Taxes spéciales				
Service de la dette	7	9 102 713	9 102 713	8 538 213
Activités de fonctionnement	8			
Activités d'investissement	9			
Autres	10			
	11	242 903 636	242 730 798	230 570 487
<b>SUR UNE AUTRE BASE</b>				
Taxes, compensations et tarification				
Services municipaux				
Eau	12	16 432 859	16 432 859	14 625 211
Égout	13			
Traitement des eaux usées	14	12 084 196	12 084 196	10 993 292
Matières résiduelles	15	18 546 654	18 546 654	15 890 294
Autres				
Vidanges fosses septiques	16.1	314 119	314 119	294 750
Centres d'urgence 9-1-1	17	846 544	846 544	800 073
Service de la dette	18	1 715 511	1 715 511	1 597 618
Pouvoir général de taxation	19			
Activités de fonctionnement	20			
Activités d'investissement	21			
	22	49 939 883	49 939 883	44 201 238
Taxes d'affaires				
Sur l'ensemble de la valeur locative	23			
Autres	24			
	25			
	26	49 939 883	49 939 883	44 201 238
	27	292 843 519	292 670 681	274 771 725

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>				
<b>GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES</b>				
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	28	68 482	68 482	54 332
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	29	532 930	532 930	537 156
Compensations pour les terres publiques	30			
Immeubles des réseaux				
Santé et services sociaux	31	3 804 930	3 804 930	3 640 014
Cégeps et universités	32	1 418 822	1 418 822	1 366 984
Écoles primaires et secondaires	33	3 705 198	3 705 198	3 588 285
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	34			
	35	9 530 362	9 530 362	9 186 771
<b>GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES</b>				
Taxes sur la valeur foncière	36	643 790	643 790	536 613
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	37	9 199	9 199	8 116
Taxes d'affaires	38			
	39	652 989	652 989	544 729
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
Taxes sur la valeur foncière	40	136 088	136 088	101 515
Taxes sur une autre base				
Taxes, compensations et tarification	41			
	42	136 088	136 088	101 515
<b>AUTRES</b>				
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	43			
Autres	44	640 255	640 255	613 638
	45	640 255	640 255	613 638
	46	10 959 694	10 959 694	10 446 653

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	47			
<b>Sécurité publique</b>				
Police	48	848 702	848 702	946 230
Sécurité incendie	49	32 521	32 521	53 037
Sécurité civile	50	75 000	75 000	128 160
Autres	51			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	52	401 627	401 627	364 790
Enlèvement de la neige	53			
Autres	54			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	55		3 710 491	4 373 682
Transport adapté	56		2 638 872	2 059 986
Transport scolaire	57			
Autres	58			2 458 736
Transport aérien	59			
Transport par eau	60			
Autres	61	115 328	115 328	113 872
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	62	306 035	306 035	295 822
Réseau de distribution de l'eau potable	63	403 304	403 304	206 730
Traitement des eaux usées	64	110 522	110 522	51 002
Réseaux d'égout	65	142 985	142 985	96 805
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	66	2 579 685	2 579 685	2 205 901
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	67			
Tri et conditionnement	68	52 858	52 858	91 799
Autres	69			
Autres	70			
Cours d'eau	71			29 019
Protection de l'environnement	72	16 766	16 766	31 794
Autres	73			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	74			
Sécurité du revenu	75			
Autres	76	67 840	67 840	142 351
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	77	1 750 000	1 750 000	
Rénovation urbaine	78	680 521	680 521	467 716
Promotion et développement économique	79	714 557	714 557	215 017
Autres	80	37 699	37 699	400 352
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	81	142 317	142 317	202 335
Activités culturelles				
Bibliothèques	82	440 614	440 614	449 592
Autres	83	191 452	191 452	114 872
<b>Réseau d'électricité</b>	84			
	85	9 110 333	15 459 696	15 499 600



**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT</b>				
<b>Administration générale</b>	86			
<b>Sécurité publique</b>				
Police	87			
Sécurité incendie	88			
Sécurité civile	89	660 000	660 000	
Autres	90			
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	91	13 161 197	13 161 197	7 680 065
Enlèvement de la neige	92			
Autres	93			
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	94		704 622	287 843
Transport adapté	95			
Transport scolaire	96			
Autres	97		19 314 715	
Transport aérien	98			
Transport par eau	99			
Autres	100			
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	101	1 974 300	1 974 300	3 428 790
Réseau de distribution de l'eau potable	102	9 249 902	9 249 902	3 806 212
Traitement des eaux usées	103	1 110 807	1 110 807	1 032 907
Réseaux d'égout	104	12 955 477	12 955 477	4 612 533
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	105			
Matières recyclables				
Collecte sélective				
Collecte et transport	106			
Tri et conditionnement	107			
Autres	108			
Autres	109			
Cours d'eau	110			
Protection de l'environnement	111			
Autres	112			

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	113			
Sécurité du revenu	114			
Autres	115			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	116			
Rénovation urbaine	117			
Promotion et développement économique	118	2 016 890	2 016 890	579 668
Autres	119			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	120	818 886	818 886	
Activités culturelles				
Bibliothèques	121			
Autres	122	613 545	613 545	(1 083 393)
<b>Réseau d'électricité</b>	123			
	124	42 561 004	62 580 341	20 344 625

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration	Données consolidées	
		municipale	Réalisations	Réalisations
		Réalisations	2023	Réalisations
		2023	2023	2022
<b>TRANSFERTS (suite)</b>				
<b>TRANSFERTS DE DROIT</b>				
Regroupement municipal et réorganisation municipale	125			
Péréquation	126			
Neutralité	127			
Partage des redevances sur les ressources naturelles	128			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	129	2 670 203	2 670 203	3 287 033
Fonds de développement des territoires	130	1 278 838	1 278 838	(47 190)
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	131		1 624 934	3 011 495
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	132	2 374 042	2 374 042	1 898 666
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	133			
Autres	134	246 703	246 703	2 969 755
	135	6 569 786	8 194 720	11 119 759
<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	136	<b>58 241 123</b>	<b>86 234 757</b>	<b>46 963 984</b>

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>SERVICES RENDUS</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</b>				
<b>Administration générale</b>				
	Greffe et application de la loi	137		
	Évaluation	138		
	Autres	139		
		140		
<b>Sécurité publique</b>				
	Police	141	1 832 715	1 713 692
	Sécurité incendie	142		
	Sécurité civile	143		
	Autres	144		
		145	1 832 715	1 713 692
<b>Transport</b>				
	Réseau routier			
	Voirie municipale	146		
	Enlèvement de la neige	147		
	Autres	148		
	Transport collectif		415 943	403 617
	Autres	150		
		151	415 943	403 617
<b>Hygiène du milieu</b>				
	Eau et égout			
	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	152		
	Réseau de distribution de l'eau potable	153		
	Traitement des eaux usées	154		
	Réseaux d'égout	155		
	Matières résiduelles			
	Déchets domestiques et assimilés	156		
	Matières recyclables			
	Collecte sélective			
	Collecte et transport	157		
	Tri et conditionnement	158		
	Autres	159		
	Autres	160		
	Cours d'eau	161		
	Protection de l'environnement	162		
	Autres	163		
		164		

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Administration municipale		Données consolidées	
	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022	
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
Logement social	165			
Autres	166			
	167			
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
Aménagement, urbanisme et zonage	168			
Rénovation urbaine	169			
Promotion et développement économique	170			
Autres	171			
	172			
<b>Loisirs et culture</b>				
Activités récréatives	173			
Activités culturelles				
Bibliothèques	174			
Autres	175			
	176			
<b>Réseau d'électricité</b>	177			
	178	1 832 715	2 248 658	2 117 309

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	<b>Administration municipale</b>		<b>Données consolidées</b>	
		<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>				
<b>Administration générale</b>				
Greffe et application de la loi	179	771	771	1 992
Évaluation	180	89 227	89 227	11 515
Autres	181	468 862	468 862	326 183
	182	558 860	558 860	339 690
<b>Sécurité publique</b>				
Police	183	306 711	306 711	188 844
Sécurité incendie	184	585 729	585 729	286 458
Sécurité civile	185			
Autres	186			
	187	892 440	892 440	475 302
<b>Transport</b>				
Réseau routier				
Voirie municipale	188	281 786	281 786	629 212
Enlèvement de la neige	189	1 625 692	1 625 692	1 446 362
Autres	190	434 789	434 789	376 889
Transport collectif				
Transport en commun				
Transport régulier	191	(2 176 346)	5 470 675	9 695 221
Transport adapté	192		344 391	291 836
Transport scolaire	193			
Autres	194		13 374	12 611
Autres	195			
	196	165 921	8 170 707	12 452 131
<b>Hygiène du milieu</b>				
Eau et égout				
Approvisionnement et traitement de l'eau potable				
Réseau de distribution de l'eau potable	197			
Traitement des eaux usées	198	656 379	648 382	836 890
Réseaux d'égout	199			
	200	656 379	648 383	836 890
Matières résiduelles				
Déchets domestiques et assimilés	201	800 631	800 631	269 303
Matières recyclables	202	1 400	1 400	475 582
Autres	203			
Cours d'eau	204			
Protection de l'environnement	205	39 962	39 962	14 050
Autres	206		354 335	376 805
	207	2 154 751	2 493 093	2 809 520

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		<b>Administration municipale</b>	<b>Données consolidées</b>	
		<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>AUTRES SERVICES RENDUS (suite)</b>				
<b>Santé et bien-être</b>				
	Logement social	208		
	Sécurité du revenu	209		
	Autres	210		
		211		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
	Aménagement, urbanisme et zonage	212	157 788	157 788
	Rénovation urbaine	213		
	Promotion et développement économique	214	62 030	80 340
	Autres	215	610 030	601 015
		216	829 848	841 335
<b>Loisirs et culture</b>				
	Activités récréatives	217	2 237 949	1 961 765
	Activités culturelles			
	Bibliothèques	218	42 450	58 998
	Autres	219	125 661	113 220
		220	2 406 060	2 133 983
	<b>Réseau d'électricité</b>	221		
		222	7 007 880	15 351 008
	<b>TOTAL DES SERVICES RENDUS</b>	223	8 840 595	21 169 270

**ANALYSE DES REVENUS CONSOLIDÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		<b>Administration municipale</b>	<b>Données consolidées</b>	
		<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
<b>IMPOSITION DE DROITS</b>				
Licences et permis	224	2 319 978	2 319 978	2 775 177
Droits de mutation immobilière	225	13 105 302	13 105 302	20 823 952
Droits sur les carrières et sablières	226			
Autres	227			
	228	15 425 280	15 425 280	23 599 129
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>				
	229	3 800 737	3 800 737	4 026 783
<b>REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>				
	230	3 322 754	3 511 393	2 063 719
<b>AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS</b>				
	231	1 699 909	1 990 116	1 820 542
<b>AUTRES REVENUS</b>				
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	232	437 682	439 102	272 161
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	233			
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	234	3 305 650	3 305 650	10 645 040
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	235			
Contributions des promoteurs	236	13 092 290	13 092 290	16 578 817
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	237			
Contributions des organismes municipaux	238		1 869 677	324 279
Autres contributions	239	24 837 597	5 522 882	1 998 417
Redevances réglementaires	240			
Autres	241	737 035	1 048 431	732 474
	242	42 410 254	25 278 032	30 551 188
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>				
	243			



**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>						
Conseil	1	3 748 582	87 484	3 836 066	3 836 066	3 624 251
Greffe et application de la loi	2	6 995 018	112 001	7 107 019	7 107 019	6 132 440
Gestion financière et administrative	3	27 311 881	1 351 989	28 663 870	28 663 870	27 446 324
Évaluation	4	3 039 069	39 800	3 078 869	3 078 869	3 392 798
Gestion du personnel	5	5 417 217	41 956	5 459 173	5 459 173	4 925 198
Autres						
▪ Autres - Administration général	6.1	4 168 578	1 985 020	6 153 598	6 153 598	4 493 372
	7	50 680 345	3 618 250	54 298 595	54 298 595	50 014 383
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>						
Police	8	37 441 649	551 614	37 993 263	37 993 263	36 434 493
Sécurité incendie	9	25 957 394	847 385	26 804 779	26 804 779	25 278 075
Sécurité civile	10		24 309	24 309	24 309	
Autres	11	2 942 777	19 308	2 962 085	2 962 085	3 024 843
	12	66 341 820	1 442 616	67 784 436	67 784 436	64 737 411
<b>TRANSPORT</b>						
Réseau routier						
Voirie municipale	13	13 569 302	16 051 209	29 620 511	29 620 511	25 830 683
Enlèvement de la neige	14	27 784 248	612 906	28 397 154	28 397 154	26 167 626
Éclairage des rues	15	1 817 008	257 519	2 074 527	2 074 527	1 833 925
Circulation et stationnement	16	1 046 718	196 696	1 243 414	1 243 414	1 002 172
Transport collectif						
Transport en commun	17	(1 556 291)		(1 556 291)	20 150 605	26 130 597
Transport aérien	18					
Transport par eau	19					
Autres	20		980 420	980 420	980 420	
	21	42 660 985	18 098 750	60 759 735	82 466 631	80 965 003

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

	Administration municipale			Données consolidées		
	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations	
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022	
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>						
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	22	7 336 747	3 111 610	10 448 357	10 448 357	9 013 162
Réseau de distribution de l'eau potable	23	12 438 882	5 639 788	18 078 670	18 078 670	16 444 732
Traitement des eaux usées	24	5 261 288	3 586 027	8 847 315	8 847 315	7 707 065
Réseaux d'égout	25	8 666 243	6 662 074	15 328 317	15 328 317	14 220 055
Matières résiduelles						
Déchets domestiques et assimilés						
Collecte et transport	26	7 724 926		7 724 926	7 724 926	6 440 469
Élimination	27	7 083 367	937 273	8 020 640	8 187 087	7 529 039
Matières recyclables						
Collecte sélective						
Collecte et transport	28	3 280 746		3 280 746	3 280 746	2 534 833
Tri et conditionnement	29	2 690 600		2 690 600	2 690 600	2 079 319
Matières organiques						
Collecte et transport	30	1 738 404		1 738 404	1 738 404	1 401 178
Traitement	31	1 809 359		1 809 359	1 809 359	1 458 369
Matériaux secs	32	609 056		609 056	609 056	435 175
Autres	33		7 500	7 500	7 500	
Plan de gestion						
Autres	35				271	
Cours d'eau	36	110 951		110 951	110 951	125 144
Protection de l'environnement	37	2 397 104	5 744	2 402 848	2 402 848	1 864 704
Autres	38	307 690	304 376	612 066	612 066	437 267
	39	61 455 363	20 254 392	81 709 755	81 876 473	71 690 511
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>						
Logement social	40	4 924 519		4 924 519	4 924 519	2 628 325
Sécurité du revenu	41					
Autres	42	275 000		275 000	275 000	275 000
	43	5 199 519		5 199 519	5 199 519	2 903 325

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

	Administration municipale			Données consolidées		
	Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations	
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022	
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>						
Aménagement, urbanisme et zonage	44	8 454 920	133 114	8 588 034	8 441 606	
Rénovation urbaine						
Biens patrimoniaux	45					
Autres biens	46	968 008		968 008	627 983	
Promotion et développement économique						
Industries et commerces	47	5 161 066	2 633	5 163 699	7 072 464	
Tourisme	48	280 812		280 812	246 521	
Autres	49	1 090 889	(150)	1 090 739	3 355 024	
Autres	50	2 903 251		2 903 251	3 357 350	
	51	18 858 946	135 597	18 994 543	23 100 948	
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>						
Activités récréatives						
Centres communautaires	52	7 295 225	1 550 416	8 845 641	8 133 184	
Patinoires intérieures et extérieures	53	4 132 247	193 272	4 325 519	4 117 144	
Piscines, plages et ports de plaisance	54	3 592 498	231 209	3 823 707	3 527 406	
Parcs et terrains de jeux	55	17 126 574	3 214 813	20 341 387	20 075 736	
Parcs régionaux	56					
Expositions et foires	57		267 923	267 923	267 923	
Autres	58	857 586	686 009	1 543 595	792 107	
	59	33 004 130	6 143 642	39 147 772	36 913 500	
Activités culturelles						
Centres communautaires	60	6 920 382	362 549	7 282 931	6 600 904	
Bibliothèques	61	5 540 423	651 512	6 191 935	5 817 687	
Patrimoine						
Musées et centres d'exposition	62					
Autres ressources du patrimoine	63		20 906	20 906	20 906	
Autres	64	642 282	161 107	803 389	780 163	
	65	13 103 087	1 196 074	14 299 161	13 219 660	
	66	46 107 217	7 339 716	53 446 933	50 133 160	

**ANALYSE DES CHARGES CONSOLIDÉES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		Administration municipale			Données consolidées	
		Réalizations 2023			Réalizations	Réalizations
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	2023	2022
<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>	67					
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>						
Dette à long terme						
Intérêts	68	15 244 856		15 244 856	15 756 692	12 864 372
Autres frais	69	1 205 272		1 205 272	1 275 248	1 267 767
Autres frais de financement						
Avantages sociaux futurs	70	(4 184 900)		(4 184 900)	(4 186 200)	(3 519 500)
Autres	71	199 526		199 526	200 542	42 661
	72	12 464 754		12 464 754	13 046 282	10 655 300
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>	73					
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS</b>	74	50 889 321 (	50 889 321)			

# **Autres renseignements financiers non audités**

**Exercice terminé le 31 décembre 2023**

# Table des matières

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles consolidées par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles consolidées	3
Analyse de la dette à long terme consolidée	4
Endettement total net à long terme consolidé	5
Analyse de la charge de quotes-parts consolidée	6

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

Acquisition d'immobilisations corporelles non consolidées par objets	8
Analyse de la rémunération non consolidée	9
Analyse des revenus de transfert non consolidés par sources	10
Frais de financement non consolidés par activités	11
Rémunération des élus	12

## **Autres renseignements**

Questionnaire	13
---------------	----

## **Autres renseignements financiers consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES PAR CATÉGORIES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		<b>Administration municipale</b>	<b>Données consolidées</b>	
		<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2023</b>	<b>Réalisations 2022</b>
Infrastructures				
Conduites d'eau potable	1	22 816 272	22 816 272	13 487 605
Usines de traitement de l'eau potable	2	1 628 944	1 628 944	6 139 265
Usines et bassins d'épuration	3	15 006 322	15 006 322	1 516 304
Conduites d'égout	4	23 994 365	23 994 365	16 905 165
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5	261 511	6 895 524	186 070
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	63 020 949	63 020 949	40 801 816
Ponts, tunnels et viaducs	7	1 923 967	1 923 967	831 205
Systèmes d'éclairage des rues	8	370 421	370 421	1 573 470
Aires de stationnement	9	123 915	123 915	37 644
Parcs et terrains de jeux	10	10 317 671	10 317 671	6 383 719
Autres infrastructures	11	1 266 311	1 278 263	2 288 819
Réseau d'électricité	12			
Bâtiments				
Édifices administratifs	13	26 139 949	26 633 057	15 114 706
Édifices communautaires et récréatifs	14	13 811 739	13 811 739	4 588 431
Améliorations locatives	15			
Véhicules				
Véhicules de transport en commun	16		104 352	
Autres	17	6 842 052	6 955 053	7 348 288
Ameublement et équipement de bureau	18	5 339 187	5 493 589	4 220 218
Machinerie, outillage et équipement divers	19	795 451	2 038 298	756 212
Terrains	20	8 065 873	8 065 873	5 310 065
Autres	21			
	22	201 724 899	210 478 574	127 489 002



**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES CONSOLIDÉES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées		
		Réalizations 2023	Réalizations 2023	Réalizations 2022	
Infrastructures autres que pour nouveau développement					
	Conduites d'eau potable	1	5 351 049	5 351 049	406 909
	Usines de traitement de l'eau potable	2	1 618 738	1 618 738	12 191 727
	Usines et bassins d'épuration	3	5 879 403	5 879 403	577 829
	Conduites d'égout	4	14 975 118	14 975 118	1 848 395
	Autres infrastructures	5	59 845 829	66 429 040	35 504 274
Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)					
	Conduites d'eau potable	6	17 465 223	17 465 223	13 080 696
	Usines de traitement de l'eau potable	7	10 206	10 206	(6 052 462)
	Usines et bassins d'épuration	8	9 126 919	9 126 919	938 475
	Conduites d'égout	9	9 019 247	9 019 247	15 056 770
	Autres infrastructures	10	17 438 916	17 501 670	16 598 469
	Autres immobilisations corporelles	11	60 994 251	63 101 961	37 337 920
		12	201 724 899	210 478 574	127 489 002

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
<b>La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :</b>				
Par l'organisme municipal				
Emprunts refinancés par anticipation	1			
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme				
Excédent de fonctionnement affecté	2	456 439	431 970	24 469
Réserves financières et fonds réservés	3	4 028 930	3 389 263	2 616 940
Fonds d'amortissement	4			
Montant à la charge				
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	112 336 640	18 285 262	7 906 134
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	394 055 404	76 441 116	46 016 872
De la municipalité (Société de transport en commun)	7	510 877 413	98 115 641	56 971 916
	8	510 877 413	98 115 641	56 971 916
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)				
Débiteurs				
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	47 049 971	8 719 433	7 290 604
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10			
Organismes municipaux	11			
Autres tiers	12			
	13	47 049 971	8 719 433	7 290 604
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14	812 632		42 881
	15	47 862 603	8 719 433	7 333 485
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16	7 310 941	475 001	7 785 942
Autres	17	203 791		203 791
	18	55 377 335	9 194 434	7 333 485
	19	566 254 748	107 310 075	64 305 401
Dette en cours de refinancement	20	( )		( )
Reclassement / Redressement	21			
<b>Dette à long terme</b>	<b>22</b>	<b>566 254 748</b>	<b>107 310 075</b>	<b>64 305 401</b>
				<b>609 259 422</b>

**Note**

**ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité**

<b>Administration municipale</b>		
Dette à long terme	1	591 353 554
<b>Ajouter</b>		
Activités d'investissement à financer	2	72 348 492
Activités de fonctionnement à financer	3	6 471 427
Dette en cours de refinancement	4	
Autres		
▪	5.1	
<b>Déduire</b>		
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme		
Excédent accumulé		
Fonds d'amortissement	6	
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7	4 825 722
Débiteurs	8	44 005 916
Autres montants	9	7 989 734
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10	64 402 706
Autres		
▪	11.1	
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	548 949 395
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats</b>		
Endettement net à long terme	13	14 472 374
Endettement net à long terme	14	563 421 769
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes</b>		
Municipalité régionale de comté	15	
Communauté métropolitaine	16	195 197
Autres organismes	17	
Endettement total net à long terme	18	563 616 966
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19	
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20	
	21	
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	563 616 966
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23	
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus, et à la ligne 18, s'il y a lieu, pour les compétences d'agglomération et le portrait global)	24	

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>		Administration municipale	Données consolidées	
		Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>Administration générale</b>				
	Grefe et application de la loi	1		
	Évaluation	2		
	Autres	3		
<b>Sécurité publique</b>				
	Police	4		
	Sécurité incendie	5		
	Sécurité civile	6		
	Autres	7		
<b>Transport</b>				
	Réseau routier	8		
	Transport collectif	9	13 573 496	
	Autres	10		
<b>Hygiène du milieu</b>				
	Eau et égout	11		
	Matières résiduelles	12		
	Cours d'eau	13		
	Protection de l'environnement	14		
	Autres	15		
<b>Santé et bien-être</b>				
	Logement social	16		
	Autres	17		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>				
	Aménagement, urbanisme et zonage	18	794 275	794 275
	Rénovation urbaine	19		756 635
	Promotion et développement économique	20		
	Autres	21		
<b>Loisirs et culture</b>				
	Activités récréatives	22		
	Activités culturelles	23		
<b>Réseau d'électricité</b>				
		24		
		25	14 367 771	794 275
				756 635

## **Autres renseignements financiers non consolidés non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON CONSOLIDÉES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Rémunération</b>	1	5 198 996	3 117 487
<b>Charges sociales</b>	2	1 170 930	668 082
<b>Biens et services</b>	3	194 894 337	123 595 742
<b>Frais de financement</b>	4	427 079	41 027
<b>Autres</b>	5	33 557	66 664
	6	201 724 899	127 489 002

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION NON CONSOLIDÉE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

*Non audité*

		<b>Effectifs personnes/ année<sup>2</sup></b>	<b>Semaine normale (heures)</b>	<b>Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice</b>	<b>Rémunération</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Total<sup>1</sup></b>
<b>Administration municipale</b>							
Cadres et contremaîtres	1	135,31	35,00	256 933,00	19 916 481	3 967 790	23 884 271
Professionnels	2	196,85	35,00	374 367,00	21 044 719	4 978 405	26 023 124
Cols blancs	3	417,62	35,00	779 112,00	28 677 128	6 390 791	35 067 919
Cols bleus	4	357,57	40,00	743 775,00	26 186 087	6 137 728	32 323 815
Policiers	5	168,96	40,00	349 359,00	18 888 422	4 940 176	23 828 598
Pompiers	6	136,57	40,00	285 659,00	14 681 696	3 233 606	17 915 302
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)	7						
	8	1 412,88		2 789 205,00	129 394 533	29 648 496	159 043 029
Élus	9	16,00			1 426 082	279 280	1 705 362
	10	1 428,88			130 820 615	29 927 776	160 748 391

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT NON CONSOLIDÉS PAR SOURCES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
		Fonctionnement	Investissement			
Transport en commun	1					
Eau et égout						
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2	306 035	2 010 002	(35 702)		2 280 335
Réseau de distribution de l'eau potable	3	403 304	3 800 992	5 448 910		9 653 206
Traitement des eaux usées	4	110 522	(200 500)	1 311 307		1 221 329
Réseaux d'égout	5	142 985	6 165 161	6 790 316		13 098 462
Autres	6	14 709 720	9 095 531	8 182 540		31 987 791
	7	15 672 566	20 871 186	21 697 371		58 241 123



**FRAIS DE FINANCEMENT NON CONSOLIDÉS PAR ACTIVITÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Non audité**

		2023	2022
<b>Administration générale</b>			
Greffe et application de la loi	1		
Évaluation	2	(167 396)	(137 411)
Autres	3	115 184	(82 892)
	4	(52 212)	(220 303)
<b>Sécurité publique</b>			
Police	5	588 235	(248 396)
Sécurité incendie	6	(377 602)	(279 401)
Sécurité civile	7		
Autres	8		
	9	210 633	(527 797)
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	10	5 959 510	5 637 447
Enlèvement de la neige	11	(4 976)	(15 247)
Autres	12		
Transport collectif	13		
Autres	14	164 370	93 224
	15	6 118 904	5 715 424
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16	853 131	678 693
Réseau de distribution de l'eau potable	17	1 322 565	1 170 061
Traitement des eaux usées	18	597 824	574 103
Réseaux d'égout	19	1 656 005	1 267 726
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	20	194 969	179 145
Matières recyclables	21		70
Autres	22		
Cours d'eau	23	567	399
Protection de l'environnement	24	56 268	35 066
Autres	25	96 392	21 002
	26	4 777 721	3 926 265
<b>Santé et bien-être</b>			
Logement social	27	211 248	120 321
Sécurité du revenu	28		
Autres	29		
	30	211 248	120 321
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	31	(378 644)	(299 772)
Rénovation urbaine	32	143 226	172 301
Promotion et développement économique	33	(145 224)	(100 843)
Autres	34	15 006	8 886
	35	(365 636)	(219 428)
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	36	1 271 196	985 963
Activités culturelles			
Bibliothèques	37	52 106	8 161
Autres	38	240 794	209 139
	39	1 564 096	1 203 263
<b>Réseau d'électricité</b>			
	40		
	41	12 464 754	9 997 745

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
LEHOULLIER Gilles	1.1 Maire	168 591	18 207		
DUMOULIN Guy	1.2 Conseiller	110 490	18 207		
CÔTÉ Serge	1.3 Conseiller	98 975	18 207		
DUCHESNEAU Brigitte	1.4 Conseiller	98 975	18 207		
LANDRY Amélie	1.5 Conseiller	98 975	18 207		
DEMERS Isabelle	1.6 Conseiller	98 975	18 207		
DORVAL Steve	1.7 Conseiller	38 201	18 207	47 920	
LAMONTAGNE Réjean	1.8 Conseiller	73 321	18 207		
JEFFREY Ann	1.9 Conseiller	73 321	18 207		
TURNER Michel	1.10 Conseiller	73 321	18 207		
PATRY Michel	1.11 Maire suppléant	70 115	18 207	15 300	
PARADIS Fleur	1.12 Conseiller	53 501	18 207		
LAVERTU Karine	1.13 Conseiller	53 501	18 207		
DEMERS Jeannot	1.14 Conseiller	53 501	18 207		
FALLU Alexandre	1.15 Conseiller	41 705	18 207		
BONIN Serge	1.16 Conseiller	53 501	18 207		

**Note**

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<i>Non audité</i>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	12 665 947 \$
<b>Les questions 2 à 4 s'appliquent aux MRC et aux municipalités seulement</b>		
2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	2 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023	3	694 751 \$
3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	4 <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Information spécifique au <i>Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</i> déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :		
Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	5	194 518 \$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	6	129 821 \$
Ligne 3 : Autres revenus	7	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	8	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	9	189 812 \$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	10	\$
Ligne 9 : Autres charges	11	13 943 \$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	4 237 794 \$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	13	\$
Ligne 14 : Débiteurs	14	15 109 \$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	15	3 860 777 \$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	16	1 066 221 \$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	17	321 161 \$
Ligne 20 : Revenus reportés	18	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	19	5 432 493 \$
Ligne 24 : Libres	20	4 237 794 \$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	21	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	22	\$
Montant des pardons de prêts constatés		
Solde cumulatif au début de l'exercice	23	\$
Constatés au cours de l'exercice	24	\$
Solde cumulatif à la fin de l'exercice	25	\$

**Les questions 5 à 12 s'appliquent aux municipalités seulement**

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

5. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :
- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU. 26
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 27 2 483 171 \$
- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières. 28
- Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2023 29 5 566 262 \$
- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM). 30
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 31 \_\_\_\_\_ \$
- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM). 32
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 33 \_\_\_\_\_ \$
6. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)? 34
- Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)? 35
- Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :
7. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :
- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 36
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 37 \_\_\_\_\_ \$
- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation? 38
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2023 39 \_\_\_\_\_ \$
8. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.7 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)? 40
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 41 \_\_\_\_\_ \$
- b) autres formes d'aide 42 \_\_\_\_\_ \$

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

## 9. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2023

Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2023

43  \$10. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2023 dans le cadre du *Volet entretien du réseau local* (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD44  56 761 \$

Total des frais encourus admissibles au volet ERL :

## a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

45  \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

- Systèmes de sécurité

46  \$

- Chaussées pavées - entretien préventif

47  \$

- Chaussées pavées - entretien palliatif

48  \$

- Chaussées en gravier - entretien préventif

49  \$

- Chaussées en gravier - entretien palliatif

50  \$

- Systèmes de drainage

51  \$

- Abords de routes

52  \$

- Total des dépenses relatives à l'entretien d'été

53  \$

## b) Dépenses d'investissement

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver

54  \$

- Dépenses relatives à l'entretien d'été

55  14 350 000 \$

## c) Total des frais encourus admissibles

56  14 350 000 \$

## d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :

- Relatives à l'entretien d'été :

Ouvrages d'améliorations sur le réseau routier : revêtement mécanisé de la chaussée et remplacement ou construction de bordures.

e) Si le total des frais encourus à la ligne 56 n'atteint pas 90 % du montant de l'aide financière versée en 2023 (ligne 44), veuillez fournir les justifications :

f) Si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 53 et 55), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2023 (ligne 44), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution

57  CV-2024-01-12

b) Date d'adoption de la résolution

58  2024-02-26

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

11. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre?* 59
- Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :
- a) Numéro de la résolution 60 \_\_\_\_\_
- b) Date d'adoption de la résolution 61 \_\_\_\_\_
12. Règlement sur les informations devant être communiquées par une municipalité locale en application de l'article 8 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.2)
- Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année*
- a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire 62 \_\_\_\_\_ 1
- b) Nombre de signalements reçus d'un médecin 63 \_\_\_\_\_
- Examens, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens*
- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire au cours de l'année 64 \_\_\_\_\_ 6
- d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux au cours de l'année par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique 65 \_\_\_\_\_ 2
- e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure 66 \_\_\_\_\_
- f) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves 67 \_\_\_\_\_
- g) Nombre de chiens euthanasiés au cours de l'année puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient 68 \_\_\_\_\_
- Normes relatives à l'encadrement et à la possession des chiens*
- h) Nombre total de chiens enregistrés auprès de la municipalité 69 \_\_\_\_\_ 11 060
- i) Nombre de chiens enregistrés auprès de la municipalité dont le poids est plus de 20 kg 70 \_\_\_\_\_ 4 245
- j) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux enregistrés auprès de la municipalité 71 \_\_\_\_\_ 2
- Règlement*
- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)? 72

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**La question 13 s'applique aux MRC et aux municipalités seulement**

13. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	73	194 518 \$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	74	129 821 \$
Ligne 3 : Autres revenus	75	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	76	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	77	189 812 \$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	78	\$
Ligne 9 : Autres charges	79	13 943 \$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	80	4 237 794 \$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	81	\$
Ligne 14 : Débiteurs	82	15 109 \$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	83	3 860 777 \$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	84	1 066 221 \$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	85	321 161 \$
Ligne 20 : Revenus reportés	86	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	87	6 899 734 \$
Ligne 24 : Libres	88	4 237 794 \$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	89	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	90	\$

**La question 14 s'applique aux MRC seulement**